## **DÉVELOPPEMENTS**

# Du Budget des Dépenses

DU

# MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1846.

NUMÉRO des						
treles di doi.	dévelop- penients des articles.	désignation des dépensi	es e	T SERVI	CES.	
			NOMBRE d'agents.	APPOINTENENTS PAR AN.	MONTANT de la dépense.	TOTAL Par SERVICE
		CHAPITRE I«.				
		Auministration centrale.				
					81 000	<b>a.</b> 00
1 2	"	Traitement du Ministre	1	**	21,000	21,00
4	э	service	80	ъ	166,000	166,00
3	13-	Matériel	1)	33	20,000	20,00
4	33	Frais d'impression de recueils statistiques	n	n	3,500	3,50
5	1)	Frais de route et de séjour	"	э	6,000	6,00
		CHAPITRE II.		}		
		Justice civile.				
		Cour de Cassation Personnel.				
		Premier président	1	14,000	14,000	
		Présidents de chambre	2	11,000	22,000	
		Conseillers	16	9,000	144,000	
İ		Procureur général	ı	14,000	14,000	l
ĺ	1	Avocats généraux	2	10,000	20,000	
		Greflier	1	5,000	5,000	
	a s	Commis-greffiers	2	3,500	7,000	angle 238,05
		Huissiers audienciers	6	750	4,500	
ŀ	- 1	Messagers	2	700	1,400	
		Chef de bureau pour le parquet	[ ]	3,000	3,000	
	:	Employé	1	1,350	1,350	
	,	Messager et huissier de salle	1	700 1,100	700 1,100	
1		Matériel et menues dépenses de la Cour de cassation.				
İ			i			
		La cour	n	p c	3,000 \	
		Tamas .	n n	» »	3,000 1,250	_
	n		- 1		3,000 1,250 1,000 (	6,750
2	n	Le parquet	n	»	1,250	6,750

DEN <b>L</b> NUÉ	GRÉDIT POUR L'EXERC	ice 1846.	CRÉDIT alloné		RENCE DE 1846.	CRÉDIT	01
CHARGES ordinaties et per matientes.	CHARGES extraordinares et temporares.	TOTAL,	eour 1°uxuncieu 1845.	1		allové Pour 1846.	Observations.
21,000	n	21,000	21,000	))	D		
166,000	ъ	166,000	166,000	»	15		f I
20,000	11	20,000	20,000	D	n		
3,500	11	3,500	3,500	15	n		
6,000	n	6,000	6,000	»	11:		
216,500	>>	216,500	216,500	n	n		
238,050	15	238,050	234,900	(a 3,150	33		a) L'augmention de 3,150 fr.est la conséquence de la loi du 20 mai 1845, qui fixe les traitements des membres de l'ordre judicaire, saut toutefois une somme de 150 fr., destinée à éleveit le tiautement de l'employé du parquet, de 1,200 à 1,350 francs.  b) L'insuffisance de la bibliothèque de la Cour de cossation est bien constatée. Une première allocation de 1,500 fr. est demandée pour cette partie du service D'un autre côté, il convient d'augmenter l'allocation ordinaine pour menues dépenses, d'une sorame
5,250	1,500	6,750	4,500	(b 2,250	35		depenses, d'une sorame de 750 francs: les frais de chauffige se sont considérablement accrus dans le nouveau palais; avant que la Cour n'en eût pris possession, elle n'avant qu'un petit nombre de pièces à chauffer.
243,300	1,500	244,800	239,400	5,400	n		6

NUMÉRO des						
rticles de a loi.	dévelop- pements des articles.		es f	ET SERVI	CES.	
				Rep	окт	նք
		Cours d'appel. — Personnel.	NOMBBE l'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL Jun Senvice
		Premiers présidents	3	9,000	27,000	
		Présidents de chambre	7	7,000	49,000	
j		Conseillers	56	6,000	336,000	
1		Procureurs généraux	3	9,000	27,000	
1		Premiers avocats généraux	3	7,000	21,000	
Ì		Deuxièmes id.	4	6,500	26,000	
ĺ		Substituts des procureurs généraux	6	5,500	\$3,000	
		Grefliers	ľ.	· ·		l
		1	3	4,000	12,000	1
3		Commis-greffiers	15	3,000	45,000	001.00
9	<b>}&gt;</b>	Chefs de bureau ou secrétaires des parquets	3	2,750	8,250	621,800
		Employés	9	1,350	12,150	
ļ	j	Messagers des cours	4	600	2,400	
1		Huissiers-audienciers	11	500	5,500	
1		Concierge	1	1,000	1,000	1
		fd	1	500	500	
		Id	2	850	1,700	
Ì		Messagers des parquets	3	600	1,800	
		Portier boute-feu	1	500	500	
	ı	Présidence des assises	24	500	12,000	
		Matériel des cours.				
	. [	Cour d'appel de Bruxelles	э	n	5,000	{
4	. )	de Gand	u	>>	5,000	
	")	— de Liége	n	n	5,000	18,000
	( 1	Mobilier pour les trois cours	11	13-	3,000	
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		1 <sup>10</sup> CLASSE. — Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.				
	1	Présidents	4	6,000	24,000	
	1	Vice-présidents	5	5,000	25,000	
		Juges d'instruction	7	4,660	32,620	
	1	Juges	20	4,000	80,000	
5	» {	Procureurs du Roi	4	6,000	24,000	272,820
	1	Substituts	10	4,000	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	1	Greffiers.	4		40,000	
	1	5	ì	2,800	11,200	
	I	Commis-greffiers	18	2,000	36,000 /	
	•	A REPORTER fr.	1		,	272,820

DEMANDÉ	CRÉDIT	сь 1846.	CRÉDIF alloue		ÉRENCE r de 1846.	CRÉDIT	
CHARGES ordinan eset per- manentes.	CHARGES extraordinances ettemporances	TOTAL.	1845.	EN PLUS	EN HOINS.	ALLOUÉ POUR 1846.	Observations.
243,300	1,500	244,800	239,400	5,400	))		
621,800	υ	621,800	54 <b>3,</b> 000	(a 78,800	»		a) («tte somme est de mandee 1º pour porter au taux five par la loi du 20 mm 1843, le traitement des membres des Cours d'appel, 2º pour augmenter de 250 fr le traitement des secretaires des parquets, qui jusqu'ici jourssaient d'un traitement égalà celurdes commis greillers; à pour augmenter de 150 francs le traitement des cmployés des parquets qui, à Bruxellus, jourssaient sous le gouvernement précèdent, de traitement précèdent, de traitement
18,000	71	18,000	47,000	n	(b 29,000		b) Cette dimination provient de 1 non-ce-production du cridit destine aux frais d'amenblement du palais de la Cour d'Appel de Gand.
19	)s	>>	ъ	n	))		
883,100	1,500	884,600	829,400	84,200	29,000		•

N UMÉRO des						
ticles do a loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSI	es e	t servi	CES.	
				Rep	ORT	<b>f</b> r
			NOMBHE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DEPENSE.	TOTAL Par SERVICE.
		<b>Вероят</b> fr.				272,820
		<sup>2me</sup> classe. — Arlon , Bruges, Mons , Namur , Tongres , Tournay et Verviers.				
	i	Présidents	7	5,250	36,750	 
		Vice-présidents	6	4,375	26,250	
Ī		Juges d'instruction	7	4,080	28,560	
	į	Juges	29	3,500	101,500	
		Procureurs du Roi	7	5,250	36,750	$\rangle$ 332,41 $\circ$
1		Substituts	13	3,500	45,500	
		Grefliers	7	2,500	17,500	•
		Commis-greffiers	22	1,800	39,600	1
		Ť	7.4	1,000	90,000	1
		S <sup>me</sup> CLASSE.—Audenaerde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.				
		Présidents	8	4,650	37,200	 
		Vice-président	1	3,875	3,875	
1		Juges d'instruction	8	3,610	28,880	
		Juges	18	3,100	55,800	
Ì		Procureurs du Roi	8	4,650	37,200	angle 237,25
		Substituts	9	3,100	27,900	1
	n (	Greffiers	8	2,200	17,600	
ie.)	)	Commis-gressers	18	1,600	28,800	
		4 <sup>me</sup> classe. — Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.				
		Présidents	7	4,200	29,400	
		Juges d'instruction	7	3,260	22,820	
	j	Juges	9	2,800	25,200 /	
	Ì	Procureurs du Roi	7	4,200	29,400	) 
		Substituts	7	2,800	19,600	157,82
	1	Greffiers.	7	2,200	15,400	
		Commis-greffiers	10	1,600	16,000	
	and the second s	Payements éventuels à faire en exécution des disposi- tions énoncées à la colonne d'observations	) )	n,000	20,000	90.00
		Traitements des secrétaires des parquets et commis des procureurs du Roi.	n	<i>"</i>		20,000
		Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand et Liége.	4	" 1,080	36,000	36,000
	1	Greffiers à Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St Nicolas, Tournay et Verviers.	9	960	4,320	12,960
-	1		Ü	900	8,640	ı

DEMA	CRÉDIT	ск 1846.	CRÉDIT allonó	DIFFÉ Au nunger	RENCE DE 1846.	CRÉDIT	
CHAR( ordinaires manen	ES CHARGES		POUR L'EXENCICE	EN PLUS.	EN MOINS.	alloué pour 1846.	Observations.
888,	1,500	884,600	829,400 »	84,200 »	29,000		
1,049,	265 (a 20,000	1,069,265	832,946 66	236,318 34 (b			a) Ces 20,000 francs portés aux charges extraordinaires, sont nécessaires pour subvenir au traitement du personnel des tribunaux d'Arlon, Tongres et Neufchâteau, qui n'est pas encore réduit au chiffre normal fixé par les lois des 5 et 6 juin 1839. Il y a d'ailleurs quelques magistrats des parties cédées du Limbourg et du Luxembourg non encore replacés.  b) Les fr. 236,318 34 et demandés en plus sont une conséquence de la loi du 20 mai 1815,qui à fixé les traitements de la magistralure. Toute-lois une somme de 11,000 france set comprise dans cette augmentation pour pouvoir elever les traitements de secrétaires des parquets de 11º instance, au chiffre de ceux dont jouissaient les commisgreffiers antérieurement à la foi du 20 mai 1845.
1,932,9	21,500	1,953,865	1,662,346 66	<b>320</b> ,518 34	29,000		7

NUMÉRO des									
ticles de i loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
				Report		fr			
			момввк d'agents	APPOINTEMENTS PARAN.	MONTANT de la Dépense.	TO FAL.			
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.	d.'s		DEPENSE.	SERVICE			
		Juges de paix	205	1,800	369,000				
6	n	Greffiers.	208	900	187,200	\$556,200 			
			Тотаг	. DU CHAPITRE	и	fr			
		CHAPITRE III.							
		Justice militaire.							
1		HAUTE COUR. — Personnel.							
		Président	1	8,460	8,460	<b>!</b> ∖			
		Conseillers	5	6,350	31,750				
		Auditeur général	1	8,460	8,460	l			
ł		Substitut de l'auditeur général	1	5,500	5,500	1			
1	n (	Greffier	1	5,290	5,290	65,800			
		Commis-greffier	1	2,800	2,800				
	1	Id. du greffier	1	1,270	1,270				
	ţ	Id. de l'auditeur général	1	1,500	1,500				
	1	Concierge	1	770	770				
2	а	Matériel pour la haute cour	33	»	<b>5,000</b>	5,000			
		AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉV <b>ÒIS.</b>							
	j	Auditeurs provinciaux de 1º classe, à Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand et Liége.	5	4,200	21,000				
3	, }	Auditeurs provinciaux de 2 <sup>mo</sup> classe, à Arlon, Hasselt, Mons et Namur.	4	<b>3,6</b> 00	14.400	35,400			
9	" }	Auditeur-adjoint	1	3,000	14,400 / 3,000	3,000			
	(	Prévôts militaires.	9	3,000	2,853	2,853			
	Ì	1				,			
	- 1								
l		7	OTAL	DU CHAPITRE	EII.	£			

DEMANDÉ	CRÉDIT POUR L'EXERCE	ICE 1846.	CRÉDIT alloué		RENCE DE 1846.	CRÉDIT	Observations.
CHARGES ordinaires of per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	200n c'exencice 1845.	EN PLUS.	EN MOINS.	POUR 1846.	Ovservations.
1,932,365	21,500	1,953,865	1,662,846 66	320,518 34	29,000		
556,200		556,200	282,120 »	274,080 » (u	13		a) Augmentation ré- sultant de la loi du 20 mai 1845.
2,488,565	21,500	2,510,065	1,944,466 66	594,598 34	29,000		-
65,800	>>	65,800	<b>63,320</b> »	( <b>b 2,480</b> »	n		b) Cette différence provient de l'augmentation de traitement dont jouissent le substitut de l'auciteur et le commis-greffier, par suite de la loi du 20 mai 1845.
5,000	<b>3</b>	5,000	ь,000 л	ь	»		
41,258		41,258	41,253 »	<b>3</b> >	<b>2</b> b		
112,053	1>	112,053	109,573 »	2,480	n		

	lÉRO es	
activies de la loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE JUSTICE.
1 2	n n	Frais d'instruction et d'exécution
		TOTAL DU CHAPITRE IV fr.
		CHAPITRE V.
		PALAIS DE JUSTICE.
2	n	Constructions, réparations, loyer de locaux
		Total du chapitre V fr.
		CHAPITRE VI.
1		PUBLICATIONS OFFICIELLES.
1 2	'1 '5	Impression du Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.
		CHAPITRE VII.
		PENSIONS ET SECOURS.
ı	,	Pensions civiles
2	ə	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
3	16	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus
1		TOTAL DU CHAPIERE VII fr.

DEMANDÉ	CRÉDIT pour l'exerci	св 1846.	CRÉDIT altoné		RENCE DE 1846.	CRÉDIT	01
CHARGES ordinaires et per manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.	POUR L'EXERCICE 1845.	EN PLUS.	EN MOINS.	ALLOVÉ POUR 1846.	Observations.
679,000	19	679,000	679,000	'n	n		
1,000	13	1,000	1,000	28	11		
680,000	33	680,000	680,000	la:	23		
\$5,000	40,000	75,000	75,000	n	n		
n	50,000	50,000	50,000	»	ж		
35,000	(a 90,000	125,000	125,000	13.	n		a) Les 90,000 francs demandés pour charges extraordinaires sont des-
93,500 2,800	11	93,500 2,800	93,500 2,800	13	D II		tinés: 1º à accorder un dernier subsidede50,000 francs pour le parachèvement du palais de justice de Gand; 2º à accorderun subside à la province de Liége pour la construction d'un palais de justice à Verviers; 3º à aider les communes, de concert avec les provinces, à fournir des locaux convenables au siége des justices de paix.
96,800	n	96,300	96,300	n	13		
		102.000	// 100 CCC	ı			
180,000	ъ	180,000	(6 180,000	<b>&gt;&gt;</b>	B		b) L'état détaillé des pensions allouées depuis la nouvelle loi du 21 juillet 1844, est joint au
12,000 3,000	15	12,000 3,000	12,000 3,000	1). 1)s	n n		Budget sous le nº 1.
195,000	12	195,000	195,000	b	23		8

NUMÉRO des		
rticks de i loi	develop- pentrals des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE VIII
		CULTES.
		CULTE CATHOLIQUE.
1	33.	Clergé supérieur et professeurs des séminaires; bourses et demi-bourses affectées aux séminaires
2	n	Clergé inférieur.
3	33	Subsides pour les édifices servant aux cultes
		La somme de fr 444,000, y compris 50,000 fi. pour la restauration des tours mixtes, est destince a aider provinces et les communes à remplir les obligations que la loi leur impose relativement aux édifices consacres culte.
		CULTE PROTESTANT.
	13	Traitements et autres frais
		CULTE ISRAÉLITE.
5	11	Traitements des ministres et autres frais
		PENSIONS LT SECQUES.
6	n	Pensions et secours pour les ministres des cultes
		Les pensions sont accordées aux ministres des cultes demissionnaires, conformement à la loi du 21 juillet 184 Des secours sont accordés à des ecclésiastiques et à d'aucteus religieux ou religieuses àgés, infirmes et nécess teux, et quelquefois aussi à des ecclesiastiques encore en fonctions ou dont les pensions sont tres-modiques, loi squi par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans le besoin.  La somme de 154,000 francs comprend celle de  10 124,000 francs pour pensions 20 50,000 francs pour secours
ļ		Insemble ir 154,000
		Total du chapitre VIII fi
		CHAPITRE IX
		$\acute{E}$ tablissements de bienfaisance.
1	i	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insenses, dont le domicile de secours es inconnu.
2	1	Subsides: 1º pour favorisei l'erection et l'amelioration des hospices d'aliénés, l'organisation e le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institution en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2º pour secours aux victimes de lophthalmismilitaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre
3	,	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.
4	D	Subsides: le pour organiser le patronage des condamnés libéres; 2º faire établir et soutenir à cette sin des maisons de resuge où sont également reçues les personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3º venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de biensaisance.
	1	Total de chapitre IX fr.
		10TAL DE CHAPITRE IX fr.

DEMANDÉ	CRÉDIT poer l'exerc	ісь 1846.	CRÉDIT alloué		RENCE de 1846.	CRÉDIT	
CHARGLS ordinan es et per- manentes.	CHARGES extraordinancs et temporaries	TOTAL.	100n L'EXENCICE 1845	EN PLUS.	EN MOINS	POUR 1846.	Observations.
(a 403,822 50 (6 3,512,224 61	»	i	5,252,224 61		u ù		a) 1.'emplor de la somme de fi 403,5.22 39 cs est détuille au tubleau n° 2, inserc à la suite du Budget, p 40  b) L'emplor de cette somme est détuille au tableau n° 3, insére à la suite du Budget, p 42  c) L'emplor de cette somme est détmillé au tableau n° 4, insére à la tableau n° 4, insére à la
591,000 »	50,000 "	414,000 "	444,000 »	»	,		suite du Budget, page 15  d) L'allocation de la 11,000 sera répartie de la manière suivante. Augrand-tab bin h 1 000 Aux deux mi- uistres officiants
57,900 ··	11	(c 57,900 »	57,900 ° 11,000 °	»	n		à Bruvelles . 2,500 Au sectétaire 400 Frais de bu- reau du consis- toire central 300 Aux ministres officiants à An- vers 500
154,000 •	te	154,000 »	·	,			vers
							c) L'étit détaillé des pensions allouces en execution de la non- velle loi du 21 juillet 1814 fait 38 de la loi), foime l'annexe nº 5
4,532,947	50,000 -	4,582,917 *	4,322 947 »	60,000 w			
20,000 »	ù	20.000 »	20,000 n	n	H	,	1
200,000 »	n	200,000 »	120,000 n	(f 80,000 »	n		f) Voir la note justifi- cative inserce à la suite du Budget (pièce nº 6)
175.000 "	n	175,000 »	175,000 »	11	n		1
50,000 ×	))	50,000 »	50,000 »	(g 20,000 ·	n		g) Voir la note justifi- cative inserce à la suite du Budget (piè.c nº 7)
445,000 »	ŋ	<b>445,000</b> ¬	545,000 »	100,000 »	a)		1

	IÉRO les	
articles de la loi,	dévelou- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE X.
		Prisons.
		Section première. — Service domestique.
1	n	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus, frais d'habillement et de couchage des gardiens et gratifications aux détenus
2	n	Traitements des employés attachés au service domestique
3	)1	Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement
4	13	Frais d'impressions et de bureau
5	»	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier
		Total de la section première , fr. Section deuxième. — Service des travaux.
6	ъ	Achats de matières premières et ingrédients pour la fabrication
7	<b>3</b> 3	Gratifications aux détenus.
8	а	Frais d'impressions et de bureau
9	»	Traitements et tantièmes des employés
		Total de la section deuxième fr.
		Total du chapitre X fr.
		CHAPITRE XI.
		Frais de police.
1 2	ת	Service des passeports
		Total du chapitre XI fr.

CRÉDIT  DEMANDE POUR L'EXERCICE 1846.		CRÉDIT alloué	I .	CRENCE r de 1846.	CRÉDIT		
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraoritmatres et temporarres	TOTAL	10uh L'exencies 1845.	FJ brinz	FA 41011.2	alloué pour 1846.	Observations.
		<u>.</u>					
							a) I 'augmentation of 10,675 hancs est dest
							nomination de 15 frère religieux pour la priso de Vilvoide, au trait
1,135,000	»	1,135,000	1,185,000	21	,		ment de 600 francs chi cun, ensemble 9,000 f Ces religieux sont app fes à remplacer success
375,000	,,	375,000	364,325	(a 10,675	»		toutelois il ne stra posi
3,000	ı	3,000	3,000	n	11		bled ensupprimer qu'u nombreegul au tiers, so 6 à partir du les jans
10,000	,	10,000	23,000	11	(b 13,000		1846 Chuque gardien jours
444,000	200,000	614,000	644,000	μ	Ja		sant d'un traitement d 750 h, il en resulte qu la depense peut etre re
1,967,000	200,000	2,167,000	( <i>c</i> 2,169,325	10,675	13,000		duite à fi 4,50 2º A augmen- ter le personnel des religieux at-
							taches aux pri- sons de G and et d'Alost de 3 frè-
							res, specialement charges de sui-
							veiller le quar- tier cellulaire et venn en aide au
							service de l'infir meile, ci 1,80
700,000		700,000	(d 700,000	u	13-		3º A organiser le personnel de
170,000	1)	170,000	170,000	13-	) <b>.</b>		la houlingerie à etablic dons la
5,000	13	5,000	8,000	16	(e 3,000		muson penten- tiane de Namur
85,500	,,	85,500	85,500	16	13.		à partir du 1er Janvier 1816 Ce personnel sera
···							compose de deux gardiens boulan
960,500	la .	(/ 960,500	963,500	31	3,000		gers, au teate- ment de 750 fi
		(7 000,000	003,000		9,000		chacun, ci 1,50 4º A ameliorer le soit de quel-
2,927,500	200,000	3,127,500	3,132,825	10,675	16 000		ques aumoniers
2,021,000	200,000	5,127,500	9,192,020	10,075	16,000		sons de sûrete et d'ariet 2 87
							Ensemble ir 10,67
							vient de ce que les bi reaux sont pour vus d'in primes pour quelque
							c) Von le compte de operatous pendant 184
						;	d) Von le compte ge neral des travaux e 1843 (annexe nº 9)
20,000	)»	20,000	20,000	ъ	,		e) Les frais de burea sont diminues, le sei
48,000	13	48,000	48,000	>>	',		vice et at poinvu d in primes pour 3 nos
68,000	»	68,000	68,000	13	11		constitue qu'une avant elle est portee en entr au Budget des Voies Moyens
			1	<u> </u>	1		9

	iéro es	
urticles de lu loi.	dévelop- pements des articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XII.
Uniq.	ec.	Dépenses imprévues
		Total du chapitre XII fr.
		CHAPITRE XIII.
Uniq.	п	Pour solde de dépenses arriérées concernant les exercices dont les Budgets sont clos
		Total DU CHAPITRE XIII fr.

Chapitres.	Pages.	Récapitulation.
1.	20	Administration centrale.
II.	Ib.	Ordre judiciaire
Hl.	26	Justice militaire
IV.	28	Frais de justice
v.	Ib.	Palais de justice
VI.	Ib.	Publications officielles
VII.	Ib.	Pensions et secours
vin.	50	Cultes
IX.	Ib.	Établissements de bienfaisance.
Х.	52	Prisons
XI.	Ib.	Frais de police générale.
xn.	54	Dépenses imprévues
XIII.	Ib.	Dépenses concernant des exercices clos
		T
Į		Totaux, fr.
[		
ŀ	l	

DEMANDÉ	CRÉDIT rour l'exerci	сь 1846	CRÉDIT alloué		RENCE DE 1846.	CRÉDII	Observations.
CHARGES ordinan es et per munentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	101AL	POUR L'EXERCICE 1845.	FA DEAR	EN MOINS	POUR 1846	Observations.
6,500	n	6,500	6,500	1	1		
6,500	н	6,500	6,500	1	н		a) thuste i nivai da
							a) Il testo i payer de fortes sommes pour des constructions entreprises en 1813 Pour le peni- tentier de St-Hu-
50,000	16	50,000	20,000	(a 30,000	n		bert pies de fi 5,000 Pour constens à Vilvoi de 35,500 Pr constinctions a Gand . 3,500 Podiverses au-
50,000	33-	50,000	20,000	80,000	11		tres depenses 6,000  Ensemble to 50,000

680,000 35,000 96,300 195,000	90,000 p	680,000 125,000 96,300 195,000	680,000 · 125,000 » 96,300 » 195,000 »	N N	) )
4,532,947 445,000 2,927,500 68,000	50,000 " 200,000	4,582,947 445,000 3,127,500 68,000	4,522,947 · 545,000 · 5,132,823 · 68,000 · 8	60,000 » 100,000 » 10,675	" 16,000 °
6,500 50,000	» »	6,500 50,000	6,300 » 6,300 » 20,000 ›	50,000 »	n v
11,653,365	361,500 Differi	12,014,865	11,262,111 66 fr.	797,753 54	45,000 » 3 34

## PIÈCES A L'APPUI

DU

# Budget de la Instice

POUR L'EXERCICE 1846.

Annexe Nº 4.

### **ÉTAT NOMINATIF**

Des fonctionnaires et employés civils admis à la pension depuis la mise à exécution de la loi du 21 juillet 1844, jusqu'au 1° septembre 1845.

N° в'оявие.	NOMS.	DATE  do  NAISSANCE.	pernières FONCTIONS.	Nombre p'axxézs DE SERVICE. Ans. Mois.		TRAITEMENT MOYEN.	MONTANT DES PENSIONS allouces.	
1	Balory	12 janvier 1789 .	Gardien de prison de 2º classe à Mons.	17	»	a 0č8	240 -	
9	Pieters	26 mars 1781	Gardien de prison de 1º classe à Namur.	13	8	945 "	215 ·	
3	Fresart	18 novembre 1768.	Gressier de la justice de paix à Liége.	42	5	1,584 20	1,119 »	
4	Impens	29 octobre 1783 .	Employé à la prison de Gand.	24	11	425-28	175	
อั	Јорреп	23 septemb, 1766.	Gressier de la justice de paix à Beveren.	<b>3</b> 3	4	974 »	541 "	
6	Vandenkerckhove .	50 décembre 1776.	Gressier de la justice de paix à Furnes.	52	1	890 »	475 »	
7	Teniers	22 novembre 1778.	Gressier de la justice de paix à Westerloo.	51	5	1,050 08	549	
8	De Collard-Trouillet.	16 août 1771	Juge de paix à Seraing.	40	9	1,187 »	806 -	
9	Faes	22 juillet 1781	Gardien de prison de 1º classe à Vilvorde.	25	8	955 91	408 "	
10	De Glercq	51 août 1785	Gardien de prison de 2º classe à Vilvorde.	24	5	827 33	556 ·	
11	Wuyts	25 janvier 1785 .	Greffier du tribunal de première instance à Turnhout,	50	11	2,695 67	1,658 "	
12	Bormans	14 décembre 1806.	Commis-greffier du tri- bunal de première in- stance à Gand.	14	6	1,700 ×	410 -	

6,952 •

Annexe Nº 2.

#### CHAPITRE VIII.

ARTICLE PREMIER.

#### CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 1er du chapitre VIII.

désignation des dépenses.	NOMBRE.	TRAITEMENT		TOTAL.		
ARCHEVÊCHÉ DE MALINES.						
Traitement du cardinal-archevêque	»	30,000	n	50,000	n	
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	*	'n		4,600	a	
Vicaires généraux	3	3,600	n	10,800	n	
Chanoines	21	2,400	13	28,800	n	
Personnel du séminaire	»	»		8,000	ki	
Bourses du séminaire (a)	16	425	28	6,772	48	
Demi-bourses (a)	50	211	64	10,582	01	
ÉVÊCHÉ DE BRUGES.				99,554	49	
Traitement de l'évêque	v	14,700	n	14,700	"	
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	u	p.		4,200		
Vicaires généraux	2	3,200	n	6,400	n	
Chanoines	8	2,000	»	16,000	>>	
Personnel du séminaire	*	»		8,000	0	
Bourses du séminaire	11	423	28	4,656	08	
Demi-bourses	25	211	64	5,291	n	
ÉVÊCHÉ DE GAND.				59,247	08	
Traitement de l'évêque	37	14,700	þ	14,700	1)	
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	n	*		4,200	n	
Vicaires généraux	2	3,200	*	6,400	10	
Chanoines	8	2,000	»	16,000	×	
Personnel du séminaire	»	»		8,000	n	
Bourses du séminaire.	14	423	28	5,925	92	
Demi-bourses	25	211	64	5,291	n	
(a) Créées par le décret du 30 septembre 1807.				60,516	92	

désignation des dépenses.	NOMBRE.	TRAITEMENT	TOTAL.
ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.			
Traitement de l'évêque	2	14,700 »	14,700 "
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	υ	»	4,200 »
Vicaires généraux	3	5,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 »
Personnel du séminaire	נו	ถ	8,000
Bourses du séminaire	14	423 28	5,925 92
Demi-bourses	28	211 64	5,925 92
ÉVÊCHÉ DE NAMUR.	ı		61,151 84
Traitement de l'évêque	ນ	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	1)	ú	4,200 »
Traitement d'un secrétaire	n	1,260 »	1,260 n
Vicaires généraux	2	3,200 »	6,400 »
Chanoines	8	2,000 »	16,000 "
Personnel du séminaire	»	n	8,000 »
Demi-bourses	54	211 64	11,428 58
ÉVÊCHÉ DE TOURNAY.			61,988 58
Traitement de l'évêque	n	14,700 »	14,700 »
Abonnement pour frais de tournée et de secrétariat	2>	»	4,200 "
Vicaires généraux	5	3,200 °	6,400 »
Chanoines	8	2,000 "	16,000 °
Personnel du séminaire	3)	a	8,000 "
Bourses du séminaire.	11	423 28	4,656 08
Demi-bourses	<b>3</b> 5	211 64	7,407 40
			61,365 48

# Récapitulation.

-	de	Tourna	y						-					61,563	48
	de	Namur												61,988	58
	de	Liége	,								-			61,151	84
-	de	Gand			-			-						60,516	92
Évêché	e de	Bruges				-		-	٠.					59,247	08
Archev	êch	é de Ma	lin	es									fr.	99,554	49

Annexe Nº 3.

#### CHAPITRE VIII.

ARTICLE 2.

#### CULTE CATHOLIQUE.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 2 du chapitre VIII.

DÉSIGNATION	NOMBRE	111/1TL-		PIAGES	TOTAL sephoximatik qui tura éte paye		ES VAC		qui seront dant de 2== annec 1846
des DÉPENSES.	(a.	MENT individuel	TOT\L.	le Ir semest 1815	au 31 decemb 1845, d après le montant du 2me trimestre	lo Blices disservies heavisor rement	Qa Pluces non desserves	Umlactān gea 1017E 20	Places vacantes qui sei remplics pendant de sem 1865 et Pannec fi
Anvers.									
Curés de 1º classe	10	2,047 50	20,175 »	10	20,475 »	11	n	'n	a l
— 2º classe	11	1,565 »	15,015 "	11	15,015 »	»	»	υ	1
Desservants	159	787 50	125,212 50	159	(6 124,404 71	'n	n	٥	_
Chapelains	13	500 »	6,000 n	12	6,000 »	'n	o	n	6
Vicaires	189	500 »	94,500 "	184	92,000 »	»	ŏ	5	
Coadjuteurs et augmentations de traitements	n	>>	u	a	3,580 03	»	13	»	
	581		261,202 50	376	(c 261,274 76	a	5	ă	G
Brabant.						<del> </del>			<b> </b>
Curés de 1 <sup>re</sup> classe	10	2,017 50	20,475 »	10	20,050 56	D)	10	))	Ì
— 2º classe	20	1,365 »	27,300 »	20	27,500 »	a	n	'n	1
Desservants	581	787 50	500,037 50	377	293,881 37	n	n	n	İ
Succursales desservies provisoire- ment	(d »	n	o	0	1,575 »	4	n	4	9
Chapelains	14	500 »	7,000 0	11	5,500 »	n	»	»	(
Chapelles desservies provisoirement.	»	α .	ນ	o	750 °	3	, a	3	1
Vicaires	266	500 »	153,000 »	246	123,000 »	'n	20	20	)
Coadjuteurs et augmentations de traitements	'n	19	n	o	7,209 87	n	υ	n	
Flandre occidentale.	169		487,812 50	674	481,247 »	7	20	27	9
Curés de 1º classe.	20	2,047 50	40,950 »	20	40,950 »	,,	) »	, ;	i
— 2º classe	16	1,565 »	21,840 »	16	21,840 »	9	N)	a	}
Desservants	228	787 50	179,550 »	226	177,696 46	n	2	2	1
Chapelains	5	500 »	2,500 »	5	2.500 »	»	r	a .	> 22
Vicaires	267	500 »	133,500 »	254	127,000 »	¥	15	15	
Coadjuteurs et augmentations de traitements	n	D	n	39	8,611 02	»	n	»	
	<b>5</b> 56		578,540 »	521	578,602 48	»	15	lŏ	22

a) Cette colonne comprend toutes les places auxquelles un trutement était atlaché au 16 août 1815

b) Les revenus de cure sont deduits, lorsqu'il en existe

c) Les sommes seront de passées par suite de l'augmentation du personnel et des dotations successives qui autont eu lieu d) Les places de desservants et chapelains, bien que racantes, donneut ordinan ement lieu au payement de la moitié du traitement, et quelquelois du traitement entre, à l'administrateur provisoire qui dessert en outre, une autre place definitivement

DÉSIGNATION		IRAIIL-		PI AGES	TOTAL		1S VA(		qui seroni iit. Je 4mo unce 1846
des	чомвие	LN4IG	TOTAL	I,	qui aura cté payd au 31 décemb 1815,	1°	ــر	5-	ntes e enda
dépenses.		individuel		1º si mest 1646	d iprès le montant du 2400 trancette	Placs desstries provisor rement	Plucs non desservics	######################################	Places viernice qui e remplice pendont. I son fast et l'inne
Flandre orientale.	<u> </u>							<del> </del>	
		000000	110 0 2 1	00	(11 0 11		•		
Curés de 11º classe	22	2,047 50	45,045 »	22	45,045 »	1)	1)	, ,	\ \
- 2º classe	15	1,365 »	20,175 »	15	20,475 »	n	,	, a	ì l
Desservants	278	787 50	218,925	277	218,127 97	۵	l	1	21
Chapelains .	7	200	5,500 »	7	5,300 ·	n	,	, a	, -1
Vicaires	280	500 »	140,000 0	269	134,500 »	n	a	, ,	1
Coadjuteurs et augmentations de traitements	0	»	13	n	9,705 51	1)	»	0	
Hainaut.	603		427,945 ·	390	151,553 48	"	1	1	21
Curés de 1 <sup>re</sup> classe.	6	2,047 50	12,285 »	6	12,285 "	1)	,	ا ا	•
— 2º classe.	26	1,365 »	55,490 »	26	55,490 °	, " , ,	ູ້ "	, s	,
Desservants	417	787 30	528,587 50	596	311,017 80	,, ,,	,	" v	
Succursales desservies provisoirem	, n	201 30	»	) 550 »	8,268 75	21	,	21	l j
Chapelains ,	7	500 »	5,500 »	" »	0,200 I 3	t 	,	n /	25
Chapelles desservies provisoirement	, a	" 000 "	0,000 "	,	1,750 »	7	, ,	7	
Vicaires	200	300	100,000 »	138	69,000 »	n D	62	62	
Coadjuteurs et augmentations de	200	000	100,000		00,000 "	-	02	0.2	]
traitements	*	»	υ	» 	5,871 69	"	33	»	
	636		479,662 50	566	415,686 21	28	62	90	25
Liége.									
Curés de 1ºº classe	6	2,047 50	12,285 »	6	12,285 »	>-	))	»	
— 2º classe	18	1,365 »	24,570 »	18	24,570 »	3)	n)	,,	1
Desservants	355	787 50	279,562 50	315	269 456 25	"	n		
Succursales desservies provisoiremt.	)) 	1)	υ	»	5,957 50	10	1)	10	
Chapelains	16	500 .	8,000 "	10	5,000 »	13	"	. (	25
Chapelles desservics provisoirement	8	»	, p	»	1,500 »	6	»	6	\
Vicaires	126	500 »	65,000 »	106	53,000 ×	n	20	20	
Coadjuteurs et augmentations de traitements .	,,	o	n	w	5,907-01	1)	n	» /	
Limbourg.	521		587,417 50	185	37 <i>3</i> ,655 76	16	20	<b>3</b> 6	23
Curés de 1 <sup>re</sup> classe	5	2 047 50	6,142 50	3	6,142 50	n	n	13	
2º classe	9	1,365 »	12,285 »	9	12,285 »	р	D	»	
Desservants	206	787 30	162,225 »	202	158,895 66	ı)	6	*	
Succursales desservies provisoiremt	»	۰	'n	*	787 50	2	2	1	
Chapelains	17	500 u	8,500 »	8	4,000 »	υ	n	١٠	20
Chapelles desservies provisoirement	σ	, »	n	۰	2,230 »	9	n	9	
Vicatres	104	500 »	52,000 »	103	51,500 »	n	1	1	
Coadjuteurs et augment' de traitem'	n	»	,	•	939 38	n	3)	»	
Luxembourg	<b>559</b>		241,152 50	525	256,800 01	11	5	14	20
Curés de 1 <sup>re</sup> classe.	5	2,017 50	10,257 50	5	10,237 50	**	, ,	0	
— 2 classe	15	1,365 »	20,475 »	15	20,475 »	»	>)	,	
Dessei vants .	299	787 50	255,462 50	276	216,800 91	1)	)	13	
Succursales desservies provisoirem	•	»	n	ъ	7,875 «	20	2	22	1
Chapelains	66	200 »	53,000 »	12	6,000 »	n			25
Chapelles desservies provisoirement.	D	n	'n	0	12,250 "	49	6	55	
Vicaires	53	500 »	16,500 »	29	14,500 »	"	4	4	
Coadjuteurs et augmentations de traitements	у.	»	»	'n	2,365 »	<b>,</b>	»	33 ,	
	A10		#1% 076			60		'i	
	418		515,675 »	337	290,503 44	69	12	81	25

DESIGNATION  des  depenses.	Nakor	MENT 101AL I		PIACIS  DECUTES  R 1 Semest  1915	101AL APPROXIMATIP qui anna ete piye nu 31 decemb 1845 d ijiès te mont int du 2me ttimestre	PLACES VACANTS  10 P semestic 1845  14 2 3  11 accs to 101Al despitation from descriptes non-precision accounts non-precision near-precision			Pras vaeinks qui seropi remples pendant & 200 sem 1860 et l'anne feds
Namur									
Curés de 1º classe	4	2,017 50	8,190 »	4	8,190 »	<b>3</b> >		»	1
2º classe	13	1,565 →	16380 »	12	16,380 »	w	,	1)	
Desservants .	509	787 50	243,337 50	293	930,491 54	1)	»	,	/
Succursales desservies provisonem	l u	D	,	s)	4,725 »	12	1	16	
Chapelains	10	500	20,000 »	14	7,000 »	ω	n		22
Chapelles desservies provisoriement	n	»	n	n l	6,000 »	21	2	26	i j
Vicants	11	500	22,000 »	31	17,000 »	**	10	10	Ì
Coadjuteurs et augmentations de ti atements		,	,		972 50	,	'n	n /	
	109		509,907 50	აა7	290,759 01	56	16	b2	23

#### TRECALERIYE TULLAR TOTOLS.

PROVINCES.	OBBIL de PLACES dotees	TOTAL TURELLE SCHEEN ICS IRVITLATIONS des PLIVES DOTRES	11 n.cs beef beks te fermest [843	TOTAL APPROXIMATE qui un e eté pixé di dicimb fols, di quis 1 minitata l'ime trimestic		Somestre I  Somestre I  Ply es  non desservies	SIS J" TOTAL des	Piece rae ntes qui serint templies periont le gue sem 1845 et i annec 1846	NOMBRE  des  LOADISTELES  lc  1** SUMESTEL  1545
Anvers	381	261.202 50	576	261,271 76	»	5	5	6	5
Brabant .	691	487,812 50	674	481,247 »	7	20	27	9	8
Flandi e occidentale	536	578.510 »	521	578,602 48	10	15	15	22	16
Flandi e otientale	602	427,915 s	290	451,555 48	33	1	1	21	19
Hainaut .	656	479,662 50	566	445.686 24	28	62	90	25	7
Liege	521	387,417 50	485	575,635 76	16	20	<b>3</b> 6	23	8
Limbourg	339	241,152 50	525	256 800 04	11	5	14	20	1
Luxembourg	118	315 675 ·	557	290,503 44	69	12	81	25	2
Namur	409	509,907 50	<b>3</b> 37	290,759 01	36	16	52	55	1
Loru	1.555	5,289,115 •	1,229	5 189 882 24	167	151	5_1	173	67

1 DEBUTHE POUT TEVENUS de CHIC ft 5,620 89

5,250,494 11

A ajouter (a 26,750 50

Credit demande 5,512,224 61

Credit de 1845 5,202 224 61

Augmentation pour 1846 (b 60,000 a

a) (the somme et celles qui proviendiont de vacances doivent servii. 10 i engei successivement les succersiles et à doter les chapelles et les plines de vienre 11 ou le bisoin en est reconnu, 2º i payer les condintents qui, en veitu de la loi du 9 janvier 1837, combince ivec l'art. 15 du decret du 17 novembre 1811, ont droit à un tintement de 500 francs, 3º i payer les inginentations de trittement accordées presque toutes par le Gonvernement précident et qui s'été, au tenent successivement.

6) Cette augmentation de 60,000 francs ne serait pas suffisante meme pour 1846, si le personnel du clerge était assez nombieux pour

A) Cette augmentation de 60,000 tranes ne serait pas sultisante mema pour 1836, et le personnel du clerge était assez nombieux pour pour voir i toutes les places en y nomment des titulanes effectifs, mus, d'après les observations suivantes, on peut se bornei à demander cette augmentation

En picnant pour bise le 2º termestre de 1845 , it aux etc de perse au 31 decembre de cette mare fi 3,189,882 24

D apres les renseignements requellis, on estime que les seminires produiront 173 ecclesiastiques de plus pour 1846. A enson di 500 feanes pour chaque place, I augmentation de depense ser at de 86,000 feanes, mais tous ces traitements ne devant pas etie payes pendant I année entière, les titulaires n'entrant que successivement en fonctions, on peut reduite le chiffre a

Pour les succurs des tenger digres les besoins reconnus, le procument soit d'un supplement de fi. 297-50 cs, si un vieu e est transfère : l'i plice de desservant, soit celui de le moitre du trintement pour un administrateur provisoire, dest retribue

Pour les chapelles encore privées de traitement auxquelles il faudra payer, soit la moitie du trutement pour un administrateur provisoire, soit le traitement entier pour un titulaire definitif, qui serait en outre vicaire, le cumil de 2 traitements inteneurs chicum (630 fiores (300 florius), et int autorise par les arreles roy sux des 23 fevrier 1815 et 28 octobre 1816, approximativement

Les sommes reumes forment le total necessoire deja indejué ci-dessus, de

fr 3,312,22+61

70,000 ×

29,000 a

( e total n etant que la somme à pager en 1846 et non le montant des truitements de la verstants, et de ceux à l'ellocation desquels il reste encore i pour soir pour satisfaire aux l'esoins des populations, une anginentation de credit sera encore necessaire ultericurement

Annexe Nº 4.

#### CHAPITRE VIII.

ARTICLE 4.

#### CULTE PROTESTANT.

TABLEAU indiquant la répartition du crédit demandé à l'art. 4 du chapitre VIII.

désignation des dépenses.	domicile.	MONTANT  DU TRAITEMENT  OU SUBSIDE.	Observations.
Frais de voyage, de séjour et de bureau du synode		1,000 "	
ANVERS.			
Pasteur protestant	Anvers.	4,000 »	
2° pasteur (section flamande)	Id.	2,400 »	
Chantre-sacristain	Iđ.	400 »	
Subside pour frais du culte	<i>l</i> d.	1,000	
Pasteur anglican	ld.	2,000 "	
BRABANT.		9,800 "	
Pasteur protestant	Bruxelles.	4,410 »	
Proposteur protestant	Id.	2,400	
Lecteur et chantre	Id.	840 "	
acristain	Id.	210 .	
Organiste	Id.	210 »	
ubside pour frais du culte	Id.	500 A	
asteur anglican de la chapelle du Musée	Id.	2,000 -	
— — de S'-George	Id.	2,000 "	
FLANDRE OCCIDENTALE.		12,570 »	
asteur anglican	Bruges.	2,000 "	
	Ostende.	2,000 "	
FLANDRE ORIENTALE.		4,000 »	
asteur protestant	Gand.	2,940 "	
arguillier	Id.	2,940 ° 420 °	
ibside pour le loyer du temple	Id.	423 28	
asteur protestant	Maria-Hoorebeke.	1,900 6	
arguillier	Id.	400 »	
asteur anglican	Gand.	2,000 »	
	]-	8,083 28	

désignation des dépenses.	DOMICILE.	MONTANT  DU TRAITEMENT  OU SUBSIDE.	Observations.
HAINAUT.			
Pasteur protestant	Mons, Dour et Pâturages.	2,630 »	
Frais du local	Dour.	52 91	
Marguillier-chantre	Id.	210 0	
Pasteur protestant	Tournay et Rongy.	2,940 »	
Lecteur et chantre	Tournay.	210 »	
	Rongy.	210 »	
LIÉGE.		6,252 91	
Pasteur protestant	Liége.	3,000 "	
Subsides pour les employés.	ld.	425 »	
Subside pour frais du culte et instruction des enfants pauvres	Id.	9 <b>20</b> »	
	Verviers et Hodimont.	3,276 »	ļ
Pasteur protestant	Id.	1,000	
Lecteur et chantre	ld.	6 <b>50</b> »	
	Daelhem.	310 "	
Pasteur anglican	Spa.	1,200 »	
Loyer du local servant au culte	1d.	600 "	
		11,261 »	

# Récapitulation.

Frais du	synode															. 1	r.	1,000	n	
	d'Anvers .																	9,800	1)	
	de Brabant																		17	
	de la Flandre	oce	cide	nta	le					,								4,000	**	
	de la Flandre	ori	ent	ale														8,083	28	
	de Hainaut												_					6,252	91	
F Recognition	de Liege														•	-	•	11,261	"	
									T	OTA	L.					. 1	îr.	52,967	19	
					Ľ	)ép	ens	es d	live	rses	im	pré	vue	s.		•	•	4,932	81	(*)
									€ı	rédi	t de	ema	ınd	é.				57,900	33	

<sup>(\*)</sup> Cette somme est destinée au payement : 1º des bourses des enfants des pasteurs protestants; 2º des indemnités de déplacement, en ens de mutation; 3º des subsides à accorder.

Annene Nº 5.

## **ÉTAT NOMINATIF**

Des ecclésiastiques pensionnés depuis la mise à exécution de la loi du 21 juillet 1844, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1845.

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE  de  NAISSANGE.	derniènes FONCTIONS.	B' A	MBRE NYÉES ERVICE, Mois.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	Observations.
1	Egrix	21 avril 1792	Desservant à Blaesveld	21	1	790 06	473 »	1
3	Spillemaeckers	15 janvier 1770	Id. à Lippeloo	45	2	787 50	787 »	
5	De Borman	5 avril 1781	Id. à Alken	28	4	790 78	516 »	
4	Smets		Id. à Steenhuffel	50	υ -1	787 50	787 v	
		20 avril 1765	1	40	5	2,467 50	2,467 »	
5	Brancart	15 novembre 1763.	Guré doyen à Assche	41		1,565 »	<b>'</b>	1
6	Delang	19 mars 1777	Curé à Westerloo	]	13	793 65	1,565 » 793 »	
7	Vanlangendonck .	28 février 1768	Desservant à Vertryck	40	°			}
8	Hermans	8 juin 1769	Id. à Hamme-Mille	50 ~	6	1,050 « 2,060 29	717 »	
9	De Hive	29 juin 1765	Guré à Dinant	45	, "		2,060 "	
10	Evraerts	10 mai 1768	Desservant à Ciplet	39	9	790 57	784 »	
11	Rentmeester	15 janvier 1785 .	Desservant à Wolfsdonck	23	"	793 65	482 "	
12	Winckeler	5 mars 1798	Vicaire à Berchem-Sw-Agathe.	14	3	556 85	297 »	
15	Van Bol	14 juin 1759	Desservant à Zwyndrecht	50	6	789 03	789 »	
14	Vanderhondelingen.	28 mars 1797	Vicaire à Hérianes	19	6	456 40	264 "	
15	Kinart	3 octobre 1768 .	Desservant à Jandrenouille .	42	»	787 50	787 »	,
16	Melaerts	3 avril 1778	Chapelain à Dourne	50	10	500 »	347 »	
17	Vandervelpen	17 janvier 1762 .	Desservant à Geestbetz	51	*	787 50	787 »	
18	Gatte	24 mai 1756	Id. à Hollain	55	15	787 50	787 n	Décèdé le 3 avril 18 <b>15</b> .
19	Demolder	7 février 1764	Id. à Nieucappelle .	41	6	787 50	787 »	
20	Pruvost	26 août 1760	Id. à S™-Croix	57	ю	787 50	787 »	
21	Desmadryl	18 janvier 1767 .	Id. à Bekeghem	44	33	787 50	787 . »	
22	Becqué	2 novembre 1769.	Vicaire à Furnes	40	10	500 »	500 °	
23	Van Eesbeeck	4 avril 1761	Desservant à Hofstade	45	»	792 42	792 »	
24	Geers	11 mars 1756	Id. à Grimbergen	48	٠. ا	790 16	790 »	
25	Tanghe	29 novembre 1795.	Aumônier de la maison de force de Gand.	17	»	1,696 •	946 。	
26	Hermans,	8 octobre 1767 .	Desservant à Thiel	54	. "	1,269 84	1,015 "	
27	Regelbrugghe	6 novembre 1760.	Curé primaire à Hamme	48	,,	2,047 50	2,047 .	
28	Wauquez	2 octobre 1767 .	Desservant à Mille	36	'n	793 65	687 »	Décédé le 19 mars
29	Bernard	5 octobre 1766 .	Id. à Wannebecq	43	ь	789 34	789 »	1845.
30	Erraux	5 février 1758.  .	Id. à Fleurus	49	"	787 50	787 "	
ì		1		ł	ł	į.	l	

State   Stat	Observations
Start   Sta	
Battard	
Michot	
Dupont   38 février 1790	
Barbenson	ļ
Septembre   21 octobre   1788   Id.	Décedé le (1 aveil 1845.
Bouckaert	Decedé le 17 de combre 1848.
Martin	
11   Carton   10 août 1766   1d. à Lanquesaint   37   10   787 50   750   200     12   Vecoven   17 mai 1759   1d. à Velroux   26   795 65   502   20     13   Stracman   5 novembre 1769   1d. à Delembraux   42   4   790 88   790   20     14   Flabaz   9 mars 1775   1d. à Ans   30   1   788 75   528   7     15   Target   30 avril 1770   1d. à Glavier   25   7   787 50   482   20     16   Grosjean   9 novembre 1767   Curé de 2 classe à Seraing   48   1,565	
17 mai 1730   Id. à Velroux   26   795 65   502   45   512   512   528	
Stracman	Décédé le 12 mars 1845.
Hilbert	
Hilbert	
46 Grosjean. 9 novembre 1767. Curé de 9 classe à Seraing . 48	ļ
Lejeune	ļ
Lemborelle	Décédé le 22 oc tobre 1844.
Lambotte   10 décembre 1767   Id. à Hermalle   56   10   787 50   704	
Fouarge   16 août 1770   Chapelain à Montzée   50   615   410   Déce	
51       Gaspar       2 mars 1758       Desservant à Sery-Abée       50       787 50       787 50       787 50         52       Magnée       2 mars 1765       Chapelain à Verviers       27       500       320	ļ L
52       Magnée       2 mars 1765       Chapelain à Verviers       27       500 °       320 °         55       Constant       13 juillet 1799       Id. à Rogery       17       8       500 °       282 °         54       Jeangout       15 avril 1800       Desservant à Givry       11       6       790 57       405 °       °         55       Misson       10 novembre 1762       Id. à Landen       52 °       787 50       787 °       °         56       Simonis       29 décembre 1765       Id. à Landen       53 °       787 50       787 °       °         57       Cremer       16 novembre 1791       Vicaire à Bocholtz       14       2       657 05       540 °       °         58       Cretskens       27 janvier 1767       Desservant à Eclen       42       °       792 11       792 °       °         59       Thyssen       9 octobre 1765       Id. à Asch       47       6       790 50       790 °       °         60       Vanderbemden       51 mai 1801       Id. à Crisnée       19       8       442 °       224 °       °         61       Van Marsenille       16 novembre 1762       Id. à Vechmael       53 °       787 50 <t< td=""><td>Détédé le 98 jan vier 1815</td></t<>	Détédé le 98 jan vier 1815
Constant   15 juillet 1799   Id. a Rogery   17   8   500   282   282   284   2849	
54         Jeangout         15 avril 1800         Desservant à Givry         11         6         790 57         405 m         Deté           55         Misson         10 novembre 1762         Id. à Ernonheid         52 m         787 50         787 m         787 m           56         Simonis         29 décembre 1765         Id. à Landen         55 m         787 50         787 m         787 m           57         Cremer         16 novembre 1791         Vicaire à Bocholtz         14 m         2 m         792 11 m         792 m           58         Cretskens         27 janvier 1767         Desservant à Eelen         42 m         792 11 m         792 m           59         Thyssen         9 octobre 1763         Id. à Asch         47 m         6 m         790 50 m         790 m           60         Vanderbemdeg         51 mai 1801         Id. à Crisnée         19 8 m         442 m         224 m           61         Van Marsenille         16 novembre 1762         Id. à Vechmael         53 m         787 50 m         787 m           62         Nartus         1 ex avril 1768         Chapelain à Villers-S'-Siméon         41 8 m         240 51 m         249 m           63         Viggria         1 ex septemb	
55       Misson       10 novembre 1762.       Id. à Ernonheid       52       787 50       787         56       Simonis       29 décembre 1765.       Id. à Landen       55       787 50       787         57       Cremer       16 novembre 1791.       Vicaire à Bocholtz       14       2       637 05       540         58       Cretskens       27 janvier 1767       Desservant à Eelen       42       792 11       792         59       Thyssen       9 octobre 1765       Id. à Asch       47       6 790 50       790         60       Vanderbemden       51 mai 1801       Id. à Crisnée       19       8 442       224         61       Van Marsenille       16 novembre 1762       Id. à Vechmael       53       787 50       787         62       Nartus       1 a septemb. 1768       Chapelain à Villers-S'-Siméon       41       8       240 51       249         63       Viggria       1 a septemb. 1769       Id. à S'-Trond       28       450       292         64       Nottay       19 avril 1766       Vicaire à Caulille       49       540 40       340         65       Roix       29 janvier 1765       Desservant à Mechel	
56       Simonis       29 décembre 1765       Id. à Landen       53       787 50       787         57       Cremer       16 novembre 1791       Vicaire à Bocholtz       14       2       637 03       540       540         58       Cretskens       27 janvier 1767       Desservant à Eelen       42       792 11       792       792         59       Thyssen       9 octobre 1763       Id. à Asch       47       6       790 50       790       790         60       Vanderbemden       51 mai 1801       Id. à Crisnée       19       8       442       224       6         61       Van Marsenille       16 novembre 1762       Id. à Vechmael       53       787 50       787       6         62       Nartus       1er avril 1768       Chapelain à Villers-S'-Siméon       41       8       240 51       249       8         63       Viggria       1er avril 1766       Vicaire à Caulille       28       450       292       8         64       Nottay       19 avril 1765       Desservant à Mechelen       59       787 50       761       8         65       Fontaine       8 novembre 1776       Id. à Wonck       51       9       787 50       57	Décédé le 96 mai 4843.
57       Gremer	
58       Cretskens.       27 janvier 1767       Desservant à Eclen.       42       792 11       792 n         59       Thyssen.       9 octobre 1763       Id. à Asch.       47       6 790 50       790 n         60       Vanderbemdeq.       51 mai 1801       Id. à Crisnée       19 8       442 n       224 n         61       Van Marsenille       16 novembre 1762.       Id. à Vechmael       55 n       787 50       787 n         62       Nartus       1er avril 1768.       Chapelain à Villers-S'-Siméon.       41 8 249 51       249 n         63       Viggria       19 avril 1769.       Id. à St-Trond.       28 n       450 n       292 n         64       Nottay       19 avril 1766.       Vicaire à Caulille       49 n       340 40       340 n         65       Roix       29 janvier 1765.       Desservant à Mechelen       59 n       787 50       761 n         66       Fontaine       8 novembre 1776.       Id. à Wonck       31 9 787 50       570 n         67       Libens       15 décembre 1762.       Chapelain à Engelsmansho-       45 n       500 500 n	
59       Thyssen	
60       Vanderbemdeq       51 mai 1801       fd. à Crisnée       10 8 442 ° 224 °         61       Van Marsenille       16 novembre 1762.       Id. à Vechmael       55 ° 787 50 787 °         62       Nartus       1er avril 1768       Chapelain à Villers-S'-Siméon       41 8 249 51 249 °         63       Viggria       1 septemb. 1769.       Id. à S'-Trond       28 ° 450 °       292 °         64       Nottay       19 avril 1766       Vicaire à Caulille       49 ° 540 40 340 °       340 °         65       Roix       29 janvier 1765       Desservant à Mechelen       59 ° 787 50 761 °       570 °         66       Fontaine       8 novembre 1776       Id. à Wonck       31 9 787 50 570 °       570 °         67       Libens       15 décembre 1762       Chapelain à Engelsmansho- 45 °       500 500 °	
61       Van Marsenille       16 novembre 1762       Id. å Vechmael       53       787 50       787 6         62       Nartus       1er avril 1768       Chapelain à Villers-S'-Siméon       41       8       249 51       249 a         63       Viggria       1er septemb       1769       Id. à S'-Trond       28       450 a       292 a         64       Nottay       19 avril 1766       Vicaire à Caulille       49 a       540 40       540 a         65       Roix       29 janvier 1765       Desservant à Mechelen       59 a       787 50       761 a         66       Fontaine       8 novembre 1776       Id. à Wonck       51       9       787 50       570 a         67       Libens       15 décembre 1762       Chapelain à Engelsmansho       45       500       500 a	I
62       Nartus       I er avril 1768 Chapelain à Villers-S'-Siméon.       41       8       249 51       249 a         63       Viggria	I
63       Viggria       1st septemb. 1769.       Id. à St-Trond       28       450 %       292 %         64       Nottay       19 avril 1766 .       Vicaire à Caulille .       49 %       540 40       340 %         65       Roix .       29 janvier 1765 .       Desservant à Mechelen .       59 %       787 50       761 %         66       Fontaine .       8 novembre 1776 .       Id. à Wonck .       51 9 787 50       570 %         67       Libens .       15 décembre 1762 .       Chapelain à Engelsmansho 45 %       500       500 %	
64       Nottay       19 avril 1766       Vicaire à Caulille       49       540       340       340       65         Roix       29 janvier 1765       Desservant à Mechelen       59       787       50       761       761       767<	
65 Roix 29 janvier 1765 Desservant à Mechelen 59 " 787 50 761 " 66 Fontaine 8 novembre 1776. Id. à Wonck 51 9 787 50 570 " 67 Libens 15 décembre 1762. Chapelain à Engelsmansho 45 " 500 500 "	
66 Fontaine 8 novembre 1776. Id. à Wonck 51 9 787 50 570 »  67 Libens 15 décembre 1762. Chapelain à Engelsmansho- 45 ° 500 500 »	
67 Libens 15 décembre 1762. Chapelain à Engelsmansho- 45 a 500 500 »	
ven.	
68 Frencken 24 novembre 1779; Desservant à Graitrode 27 4 787 50 507 »	į.
69. Versterren 26 octobre 1761 . Id. à Reckheim	Décédé le <b>27</b> jan vier (883

№ в'обрие.	NOMS.	DATE  do  NAISSANCE.	dernières FONCTIONS.	P,7:	OBRE	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PRYSIONS allouées.	Observations.
70	Morhaye	4 août 1769	Chapelain à Romersdal	47	20	500 »	500 »	
71	Swolfs	14 juillet 1771	Vicaire à Nederweert	44	'n	550 47	350 »	
79	Liesens	6 mai 1769	Desservant à Malle	50	n	787 50	787 »	
73	Maris	19 juin 1771	Chapelain à Geenenbosch	37	1	509 59	460 »	Décède le 22 no- vembre 1844.
74	Du Bois	25 septembre 1765.	Desservant à Dilsen	51	'n	787 50	787 »	
75	Scheffers	13 janvier 1792 .	Curé-doyen à Macseyck	28	'n	1,365 »	887 »	
76	Lowet	10 février 1761	Id. à Landen	57	'n	1,565 *	1,565 »	Décéde le 10 avril 4845.
77	Sanom	2 mars 1769	Desservant à Givry	58	6	793 65	753 »	
78	Kunsch	17 avril 1781	Id. à Niederwampach.	26	5	550 50	542 "	
79	Gillet	13 mars 1774	ld. à Montquestin .	25	3	791 50	584 »	
80	Becker	3 janvier 1760 .	Curé primaire à Mersch	54	n	1,565 »	1,092 »	
18	Thiry	11 novembre 1787.	Desservant à Opont	20	5	791 19	465 »	
82	Thilmani	19 octobre 1760 .	Id. à Seinlez	46	ž,	790 57	790 »	
83	Schlechter	25 février 1772	ld. à Trois-Vierges .	35	4	787 50	665 »	
84	Lambotte	1er juillet 1765 .	ld. à St-Méix devant : Virton,	55	4	787 50	612 »	
85	Crine	27 juillet 1776	Curé-doyen à Houffalize	23	7	1,565 »	1,026 »	
86	Lacasse	28 octobre 1762 .	Desservant à Bertogne	45	a	787 50	787	
87	Dewez	18 juillet 1762	Id. à Beffe	50	ь	787 50	787 »	
88	Bomler	28 septembre 1761.	ld. à Froidlieu	52	*	787 50	787 <sub>"</sub>	
89	Giot	7 avril 1786	Id. à Assenois	28	»	787 50	511 "	
90	Schneider	16 octobre 1790 .	Vicaire à Assesses	11	»	672 50	542 »	
10	Francq	18 <b>j</b> anvier 1791 .	Id. à Lesterny	24	2	500 »	509 ·	
92	Peckels	5 août 1768	Desservant à Attert	41	8	787 50	787 ,	
95	Mourant	17 décembre 1794.	Chapelain à Chavanne	18	10	460 °	265 .	
94	Darge	10 mars 1797	Curé de 1ª classe à Bouillon.	21	n	2.047 50	1,211 "	
95	Lomry	23 mars 1766	Desservant à Seny	40	æ	793 65	795 "	
96	Nemery	24 janvier 1766 .	Id. à Paliseul	55	'n	787 50	787 "	Derédé te 2 mai 1865.
97	Kellen	25 juillet 1791	Id. à Ville-de-Bois .	25	2	528 75	522 »	
98	Gilliard	22 avril 1761	ld. å Lisogne	21	4	795 65	471 »	
99	George	7 juin 1765	Id. à Merlemont	15	8	795 65	.434 »	Décédé le 17 de- cembre 1884.
100	Dewez	6 avril 1761	Vicaire à Sombresse	32	8	210 »	158 -	Décédète 22 mar s 1845.
101	Dormaels	1763	Id., à Dhuy	43	а	584 »	581 »	Dérédé le 3 juil- let 1845
102	Fabry	1er août 1767	Desservant à Noiseux	47	1	787 50	, 787 »	
105	Art	50 novembre 1765.	Id., à Corenne	55	2	787 50	787 »	Decédé le 11 dé- cembre 1866
104	Lienart	16 juin 1771	. Id. à Franière	46	n	509 58	509 .*	
105	Counachamps	10 octobre 1771 .	Id., à Schaltin ., .	48.	ກ	787 50	787 »	
106	Barré,	8 mars 1707	Jd. à Aneyoie	49 .	0	787 50	, 787 »	
107	Vent	50 avril 1792	Ministre protest <sup>e</sup> à Bruxelles.	12	7	4,410 »	924 »	
108	Van Lens	14 décembre 1801.	Desservant à Goyck	15	n	556 60	501 »	13

N. D'ondre.	NOMS.	DATE  de  NAISSANCE.	dernières FONCTIONS.	D, Y.	IBRE	TRAITEMENT moyen.	MONTANT des pensions allouées.	Observutions.
109	Desmedt	16 octobre 1790 .	Desservant à Winghe-S'-Geor- ges.	16	10	1,259 26	701 »	
110	Helsen	15 août 1776	Desservant à Halle	36	7	787 50	697 »	
111	Yanhoebroek	16 novembre 1788.	Chapelain à Malines	26	4	<b>553</b> 19	224 »	
112	Oberts	1787	Desservant à Hulsen	14	7	793 65	427 n	
113	Bals	23 avril 1777	Id. à Hemixem	58	11	1,050 »	1,012 "	
114	Bernaerts	29 octobre 1764 .	ld. à Weerde	20	3	789 96	462 n	Diceddê le 17 juin 1848.
115	Luts	7 septembre 1776.	ld. à Molenstede, .	13	4	557 70	294 »	
116	Dumonceau	20 mai 1769	ld. à Jollain-Merlin .	46	»	787 50	787 .	
117	Mogonette	27 décembre 1762.	Id à Cens	56	u	787 50	787 »	
118	Bastin	50 juillet 1761 .   .	ld. à Longwilly	59	»	787 50	787 »	
119	Grandhenry	17 avril 1792	ld. à Halleux	25	5	586 25	557 »	
120	Goedkoop	1er novemb. 1778.	Pasteur protestant à Gand .	34	5	5,180 »	1,815 *	
151	Molhan	5 novembre 1777.	Desservant à Limellé	17	»	787 50	440 *	
123	Fostier	17 novembre 1761.	Desservant à Sart-Dames-Ave- lines.	56	4	787 50	691 r	
123	Smeyers	25 mai 1802	Chapelain à Loupoigne	15	ទ	491 67	268 »	
124	Van Rosse	21 février 1781	Desservant à Evere	56	8	1,050 v	933 -	Décédé le 8 de- cembro l811
125	Ansceuw	7 janvier 1780 .	Id. à Onckene	24	8	787 50	490 »	
126	Desmadryl	27 septembre 1785.	Id. à Sceverghem	51	8	787 50	568 »	· !
127	De Rycke	5 juin 1765	Vicaire à Everghem	33	6	287 33	225 °	
128	Larbalestrier	27 décembre 1767.	Desservant à Pont-de-Loupe.	21	n	791 19	468 »	
129	Canevat	19 décembre 1763.	Id. à Brye	16	8	787 50	458 »	
150	Jacqmain	24 décembre 1769.	Id. à Lenenne	53	5	789 54	616 »	
151	Dugauquier	15 novembre 1796.	Id. à Angre	22	1	787 50	475 •	
139	Porcau	27 décembre 1792.	Id. à Renlies	22	10	787 50	477 v	
153	Meurise	29 avril 1775	Id. à Rondu	54	10	787 50	651 »	Décède le 26 mai 1845
134	Helleyn	2 juin 1769	ld. à Baeleghem	42	4	791 19	791 •	
155	Vanderhaeghen	1 <sup>st</sup> octobre 1779.	Curé de 2º classe à Nederbra- kel.	36	6	1,565 »	1,205 "	:
156	Jacobs	24 septembre 1762.	Desservant à Becquevoort	2 i	10	787 50	471 »	
157	De Mol	9 août 1788	Id. à Everbercq	31	9	787 50	570 ·	
158	Bertollé	27 février 1777	Id. à Lacuisine	52	9	695 08	458 "	
159	Hebbeliack	9 octobre 1788 .	Id. à Lede	16	6	793 65	459 »	
140	Verlende	24 mars 1772	Id. à Noordschote .	50	11	787 50	549 »	
141	Meynders	20 novembre 1797.	Id. à Seny	13	4	496 74	262 »	
142	Blondeel	26 décembre 1778.	ld. à Opbraekel	29	n	791 49	521 »	
143	Standaert	19 mars 1749	Id. à Wieze	26	8	787 50	503 »	
144	Sierens	9 juin 1767	Id. à Afsné	38		787 50	755 »	
145	Dellaert	14 mars 1773	Id. à Heusden	31	6	787 50	564 »	
146	Van Nyvel	12 avril 1782	ld. à Herent	57	n	1,050 »	945 »	

№ п'онпяе.	NOMS.	DATE  de  NAISSANCE.	dernières FONCTIONS.	υ',	MEBRE EXPLOSE. Mols.	TRAITEMENT	MONTANT des pensions allouées.	Observations.
147	Claes	4 avril 1765	Chapelain à Corbecek-Loo	24	4	249 51	154 »	
148	Buys	27 avril 1795	Desservant à Monstreux	21	7	787 50	469 »	
149	Charle	19 septembre 1771.	ld. à Hansbeke	34	6	787 50	045 n	
150	De Troch	11 janvier 1792 .	Id. à Idderghem	25	4	787 50	481 »	
151	Robyns	7 février 1771 .	Id. à Nieuwenhove .	50	4	787 50	787 »	
152	Stalins	8 avril 1795	ld. à Vianc	23	1	787 50	479 »	
153	Yander Bost	14 mars 1803	Vicaire à Lede	11	10	500 »	257 »	
154	Yan Impe	14 mars 1786	Desservant à Leerne-S'-Mar- tin.	22	9	789 55	478 🔹	
155	Hoste	20 décembre 1775.	Desservant à Yosselaere	51	9	793 65	575 °	
156	Vander Heyden	25 juin 1790	ld, à Kerxken	10	9	754 84	582 »	
157	De Clercq	20 décembre 1774.	ld. à Munckzwalm .	21	4	793 65	471 0	
158	De Winter	24 août 1794	Vicaire à Ertvelde	14	11	292 35	158 »	
159	Braeckman	30 septembre 1764.	Id. à Gand	41	6	500 a	500 »	
160	Six	19 décembre 1771.	Desscrvant à Desselghem,	40	11	787 50	787 »	
161	Dresens	2 octobre 1770 .	Chapelain à Attenrode-Wever.	51	11	560 53	409 »	
162	Dehui	6 novembre 1762.	Desservant à Merlemont	59	,	787 50	761 0	
163	Laureys	25 juin 1796	Chapelain à Herenthals	9	4	211 64	105 »	
164	Dachoul	6 août 1 <b>7</b> 99	Vicaire à Houffalize	18	10	567 08	325 »	
165	Moulaert	11 juin 1804	ld. à Desselghem	5	»	306 77	153 "	
166	Tubbax	23 janvier 1790 .	Curé de 1™ classe à Gheel.	54	5	2,047 50	1,655 .	
167	Lievesoens	18 mai 1767	Desservant à Nieuwerkerken.	50	a l	787 50	787 .	
168	Hulpiau	5 mars 1809	Vicaire à S'-Gilles-Waes	12	1	500 »	258 •	
169	Dechaux	11 octubre 1762 .	Curé-doyen & Leuze	50	,	1,565 »	1,565 »	
170	Yan Minsel	1-janvier 1802 .	Desservant à Butzel	15	8	619 74	339 »	
171	Rondeau	22 février 1769	Id. à Sombreffe	42	4	787 50	787 »	
172	Massart	19 décembre 1792.	ld. à Houyet	23	3	787 50	480 »	
175	Verdbois	5 janvier 1799 .	Desservant à Neuville-sous- Huy.	20	5	562 29	529 ^	
174	Poignefer	3 novembre 1801.	Desservant à Vesqueville	15	11	787 50	432 0	
175	Wicken	31 octobre 1767 .	Id. à Rillaer	42	1	787 50	787 »	

Annexe Nº 6.

#### NOTE JUSTIFICATIVE

De l'augmentation de 80.000 francs, demandée à l'art. 2 du chap. IX du Budget de 1846.

·---

Il y a nécessité de reviser l'institution et le régime des établissements charitables de diverse nature, et d'en créer de nouveaux, pour remplir les lacunes qui existent encore. C'est pour satisfaire à cette nécessité que des projets, comprenant des réformes et des créations nouvelles, ont été préparés par le Ministère de la Justice. Ils ont pour objet, entre autres:

1º La réorganisation des bureaux de bienfaisance dans les communes rurales;

2º L'institution de comités de charité dans les villes ;

3º La création, dans les localités manufacturières et populeuses, d'asiles dits crèches, où les mères, en allant au travail, pourront déposer leurs enfants jusqu'à l'âge de deux ou trois ans, et où ces enfants recevront les soins convenables, au lieu d'être, comme cela n'arrive que trop souvent maintenant, abandonnés à d'autres enfants, ou confiés à des personnes étangères auxquelles doit être payée une partie du salaire gagné par les parents;

4º La création, là où elles sont nécessaires, et l'extention, là où elles sont insuffisantes, de salles d'asile ou d'écoles gardiennes pour les enfants de 2 à 7 aus de la classe ouvrière et pauvre, afin de leur donner l'instruction religieuse, morale et intellectuelle appropriée à leur âge, les soins hygiéniques et les habitudes d'ordre qui leur sont nécessaires, et, enfin, de permettre à leurs parents débarrassés du soin de leur surveillance, de vaquer librement à leurs travaux journaliers;

5º L'établissement d'écoles d'apprentissage de métiers pour les enfants pauvres des deux sexes, et d'ateliers de travail pour les indigents valides, sans ouvrage.

L'instruction professionnelle que reçoivent les enfants pauvres dans les ateliers de particuliers, est souvent défectueuse, incomplète et n'embrasse qu'une partie de la profession qu'il faudrait leur enseigner tout entière.

Les écoles d'apprentissage remédieront à cet inconvénient grave : les enfants pauvres qui les fréquenteront, pourront y apprendre à fond les métiers qui y seront enseignés. Deux écoles d'apprentissage pour les filles viennent d'être ouvertes à Bruxelles; elles promettent d'heureux résultats, et elles pourront servir de modèles pour les écoles de même nature à ériger encore dans cette ville et dans les autres cités du pays.

Des ateliers de travail pour les indigents valides et sans ouvrage existent dans beaucoup de localités, depuis deux ans surtout : il importe d'en étendre le bienfait, de remplacer l'aumône par l'offre du travail, et de conserver ainsi les habitudes morales et laborieuses dans le peuple;

6° L'établissement d'hospices spéciaux pour les enfants malades, rachitiques et valétudinaires. Ces enfants, si nombreux dans les localités manufacturières et populeuses, sont aujourd'hui condamnés, pour la plupart, à une existence malheureuse, souvent à une mort prématurée. Des soins hygiéniques ou médicaux, donnés à temps, leur rendront la santé et ainsi le moyen d'être utiles à la société, au lieu d'être une charge pour leurs parents ou pour les communes qui doivent les secourir;

- 7º La réforme de l'institution des monts-de-piété;
- 8º L'amélioration du régime des aliénés et la réorganisation des établissements qui leur sont consacrés;
  - 9º La réorganisation des dépôts de mendicité, et, comme corollaire :
- a. La création de colonies agricoles pour les mendiants et les vagabonds valides des deux sexes;
- b. L'institution d'écoles de réforme et de travail pour les jeunes filles et les jeunes garçons reclus dans ces dépôts;
- 10° Enfin, la rédaction d'une statistique générale du paupérisme en Belgique.

La plupart de ces projets sont préparés et peuvent immédiatement être mis à exécution; d'autres attendent la sanction de la Législature à laquelle ils seront présentés bientôt. De ce nombre sont les projets relatifs au régime des aliénés, aux dépôts de mendicité et aux monts-de-piété.

Mais pour accélérer ou faciliter l'exécution de ces mesures, conçues dans l'intérêt de la classe ouvrière et indigente, il est nécessaire que le Gouvernement dispose de ressources pécuniaires qui puissent leur être affectées. Il importe, dans certains cas, qu'il prenne l'initiative du bien à opérer, ou qu'il soit, du moins, à même d'encourager au moyen de subsides sagement répartis, le zèle bienfaisant des provinces, des communes, des hospices, des bureaux de bienfaisance, des associations charitables, même des particuliers. A cet effet, on propose de porter le chiffre de l'article 2 du chapitre IX du Budget du Département de la Justice à fr. 200,000 au lieu de fr. 120,000, soit une augmentation de 80,000;

Cette augmentation trouve sa justification dans les besoins nouveaux que les institutions si utiles qui viennent d'être énumérées nécessiteront. Pour l'établissement et le soutien de la plupart d'entre elles, on peut compter sur le concours généreux de la charité privée, comme sur celui des diverses administrations publiques; autrement l'augmentation dont il s'agit serait loin de suffire. Les asiles dits crèches n'existent dans aucune localité du pays : les salles d'asile y sont encore

peu nombreuses et les ressources locales ne permettent guère d'en augmenter le nombre où il en existe, ni même d'en établir où il n'en existe pas, sans l'aide du Gouvernement. Les écoles d'apprentissage de métiers sont organisées dans plusieurs localités (en Flandre surtout) et y produisent le plus grand bien; mais pour en répandre le bienfait partout où elles peuvent être utilement établies, l'aide du Gouvernement est indispensable. Il n'existe jusqu'ici qu'un scul hospice spécial pour les enfants malades, rachitiques et valétudinaires. C'est l'hospice érigé à Ixelles lez-Bruxelles, créé en 1841, par des personnes charitables, au moyen de souscriptions particulières, d'après le désir et sous la protection du Roi et de la Reine. Le bien qu'il produit lui a mérité la bienveillance et l'appui de la commune, de la ville de Bruxelles, de la province et de l'Etat, qui lui accordent des subsides pour le soutenir et lui donner plus d'extension. Il ne comptait, dans le principe, que 12 lits; il s'y en trouve aujourd'hui 50, qui sont constamment occupés et sont loin de suffire aux besoins des malheureux enfants pauvres que l'on présente pour y être reçus, et qui viennent y recouvrer la santé et l'usage de leurs membres. Un pareil établissement près de chacune des villes populeuses du pays, serait un grand bienfait pour la population ouvrière et pauvre qu'elles renferment; mais pour que le Gouvernement puisse en provoquer la création, il faut qu'il soit à même d'y contribuer par des subsides. Une partie de l'augmentation demandée recevrait cet utile emploi-

L'amélioration du régime des aliénés est également une chose des plus urgentes et qui exigera, dans le principe surtout, de fortes dépenses. On ne peut déterminer en ce moment, quelle sera la part contributive du Gouvernement; cette fixation dépend de besoins qui ne peuvent pas encore être appréciés. Mais il faut, dès le prochain Budget, que le Gouvernement soit à même d'intervenir provisoirement pour une part quelconque dans les frais que la réforme des établissements publics d'aliénés nécessitera, sauf à recourir à la Législature, à la fin de l'année, si les fonds sont insuffisants.

La création de colonies agricoles, pour les mendiants et les vagabonds des deux sexes, ainsi que l'institution d'écoles de réforme pour les garçons et les filles, reclus dans les dépôts, nécessitera l'acquisition de deux exploitations rurales. Le prix en sera payé à long terme, par annuité, et l'on espère pouvoir prélèver sur l'augmentation demandée la somme nécessaire au payement de la première annuité.

Enfin, pour connaître la véritable situation du paupérisme dans notre pays, une statistique détaillée, dont les cadres sont déjà prêts, sera commencée sous peu; mais ce travail, qui embrassera les classes ouvrières et indigentes, considérées en elles-mêmes et dans leurs rapports avec l'industrie, l'émigration et la charité publique, sera long, et occasionnera, en frais de bureau et autres, une dépense assez considérable, dont le montant devra être payé aussi sur la somme demandée. Ce travail est indispensable pour pouvoir apprécier les besoins respectifs des diverses parties et localités du pays, pour suivre les progrès ou la diminution du paupérisme, découvrir les causes du mal et aider à en trouver le remède.

Il arrive que des miliciens, qui portent le germe de l'ophthalmie militaire, communiquent aux membres de leur famille ou à d'autres, cette cruelle ma-ladie qui, lorsqu'elle ne les prive pas totalement de la vue, les rend souvent incapables de travail et leur ôte, pendant longtemps, leurs moyens d'existence.

Les militaires devenus invalides, par suite d'ophthalmie reçoivent sur le résor de l'État une pension qui pourvoit à leur existence; mais les membres de leur famille et d'autres particuliers à qui ils l'ont communiquée et qui perdent la vue, n'ont aujourd'hui d'autres ressources que la charité publique : la justice et l'humanité commandent de venir en aide à ces malheureux. On présume qu'une somme de 5,000 francs suffira à cet effet; elle se trouve comprise dans le chiffre porté au Budget.

L'augmentation de 80,000 francs demandée, trouvera donc un emploi des plus utiles; sans elle le Gouvernement ne peut songer à entrer dans la voie des améliorations et des réformes qui viennent d'être indiquées et qui se lient plus ou moins étroitement. L'allocation de 120,000 francs, dont il dispose, n'a laissé, en 1843, que fr. 1 73 cs de reliquat, et, en 1844, que fr. 1 62 cs, et il n'en laissera que peu ou point en 1845.

Voici à quelles dépenses cette allocation a servi pendant les deux dernières années :

	1843		1844	-
Instituts des sourds et muets et des aveugles.	_		_	
Complément du prix de la pension des élèves indigents, subsides aux établissements	fr. 38,924	es. 10	88,185	 24
Dépôts de mondicité.				
Subsides pour construction, achat de mobilier, grosses réparations, organisation d'ateliers de travail, dépenses courantes	17,995	56	26,439	90
phelins, hôpitaux.				,
Subsides pour aider à leur création et à leur organisation, constructions et appropriation de leurs locaux et pour les aider à couvrir leurs dépenses.	42,778	61	40,723	24
Établissements divers de charité.				
Subsides pour constructions, appropriation des locaux, organisation, etc.	18,500	20	11,850	<b>3</b> >
Société pour la légitimation des enfants pauvres.				
Subsides aux sociétés de St-Jean-François Régis, à Bruxelles et à Gand	1,800	33-	2,800	n
Totaux fr.	119,998	27	119,998	38

Annexe Nº 7.

#### NOTE JUSTIFICATIVE

De l'augmentation de 20,000 francs, demandée à l'art. 4 du chap. IX du Budget de 1846.

Une somme de 30,000 francs a été allouée au Budget de 1845, à titre de subsides :

- 1° Pour l'organisation du patronage en faveur des condamnés libérés;
- 2º Pour l'établissement et le soutien de maisons de refuge destinées aux condamnés libérés et aux personnes qui veulent abondonner la voie du vice et de l'immoralité;
- 3º Pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance.

Voici l'emploi que cette somme a reçu jusqu'ici.

Des subsides ont été alloués aux institutions ci-après dénommées, qui ont déjà formé des sujets pour le service des prisons et des dépôts de mendicité, afin de les aider à faire face, en 1845, aux frais de l'éducation de nouveaux sujets, dont le besoin se fait vivement sentir dans la plupart de ces établissements. Les institutions dont il s'agit n'ayant, pour exister, que les dons de la charité privée, qui suffisent à peine à leurs besoins, ne peuvent pourvoir par elles-mêmes à toute la dépense que l'éducation des aides qu'on leur demande, occasionne. Les frères et les sœurs de charité qu'elles ont formés et qui sont employés dans les prisons et les dépôts, contribuent puissamment, par leur zèle, leur dévouement et leurs conseils, à l'œuvre de réforme et de moralisation, but des efforts constants du Gouvernement.

L'institut des frères de la Miséricorde à Malines a obtenu un		
subside de	7,000	>>
L'institut des frères des bonnes œuvres à Renaix (Flandre		
orientale) a obtenu un subside de	5,000	>>
L'association des sœurs de la Croix à Liége a obtenu un subside		
de	5,000	>>
L'association des sœurs de la Providence à Champion lez-		
Namur	5,000	<b>)</b> )
La maison de refuge à Liége pour les femmes libérées qui se		
trouvent sans asile ni ressources à leur sortie de prison, a reçu un		
subside de	2,000	))
A REPORTER fr.	24,000	

	Repor	T.				. <b>f</b>	r.	24,000	))
La société de St-Vincent de Paul à To du patronage des condamnés libérés app l'arrondissement de ce nom, a reçu un Le comité d'inspection et de surveilla les jeunes délinquants à St-Hubert, a reçu destiné à couvrir en partie les frais de p	artenar n subsid nce du un sub	at à de pé osid	ce de nit e d	tte enc e 1	vill ier ,50	e et poi 0 fr	à nr	800	"
à exercer à l'égard des jeunes délinquan		v	•					1,500	))
Montant de la dépense jusqu'aujourd'h	nui .							26,300	- ))
Il reste donc disponible			•					3.700	<b>)</b> )
Sur l'allocation de								30,000	,,,

Les 3,700 francs sont destinés à aider à l'organisation du patronage des condamnés libérés à Bruxelles et à Namur. La société de St-Vincent de Paul, dans la première de ces deux villes, et la confrérie de la Consolation, dans la seconde, ont fait l'offre, qui a été acceptée, de se charger de ce patronage.

Ces comités ont pour mission d'offrir leur patronage aux condamnés libérés et de procurer, à ceux qui l'acceptent, du travail, soit en les occupant chez des particuliers, soit en les faisant travailler dans des ateliers spéciaux; ils surveillent les libérés, leur donnent des conseils, les secourent ou les font secourir dans leurs besoins reconnus.

L'administration s'occupe des moyens d'étendre un semblable patronage dans les autres parties du pays. Une correspondance active a été ouverte à cet effet. Tout fait espérer qu'elle produira les résultats désirables et que, d'ici à la fin de l'année, l'œuvre dont il s'agit pourra être organisée partout. Il faut donc que le Gouvernement ait des fonds pour pouvoir venir également en aide aux comités nouveaux qui seront établis.

Des maisons de refuge pour les filles qui abandonnent le vice et la prostitution pour devenir laborieuses et honnètes, apprendre un métier et pouvoir un jour vivre du produit de leur travail, viennent d'être ouvertes à Gand.

Le Gouvernement espère qu'elles recevront aussi, dans des sections séparées, les condamnés libérés. Si cet espoir se réalise, il y aura lieu de leur allouer des subsides pour la formation desquels de nouveaux fonds sont nécessaires.

Il est à désirer que de semblables maisons soient établies dans toutes les villes populeuses du pays. Mais, pour en faciliter l'établissement, il est nécessaire que le Gouvernement puisse venir en aide à la charité privée, qui, jusqu'ici, a pris l'initiative de l'érection de ces institutions si utiles.

Des écoles de réforme pour les jeunes délinquants, orphelins pauvres et sans asile, doivent également être organisées. Leur établissement réclamera aussi le concours efficace de l'État.

Les renseignements qui précèdent demontrent la nécessité de l'augmentation de 20,000 francs demandée pour cet article. L'étendue et la multiplicité des besoins à satisfaire exigeraient beaucoup plus, si l'on ne croyait pouvoir compter sur le concours de la charité privée, si active et si féconde en Belgique.

Annexe Nº 8.

### COMPTE GÉNÉRAL

DES

# TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LES PRISONS,

PENDANT L'EXERCICE 1843.

TRAVAIL DES DÉTENUS.

DRE.		<u></u>						PÉNI
Момеко в'оврпе.	INDI	CATION.			GAND.		VILVORDE.	S'-BERNARD.
Z.				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Travaux for	cés.	Reclusionnaires.	Correctionnels
1	Matières premières , ingrédients , et	c., au 1*r janvi	er 1843		156,070	58	13 <b>2,</b> 49 <b>7</b> "	183,655 18
2	Matériaux de construction.	Id.			11,227	84	9,792 59	14,763 :
อ	Objets divers.	Id.			17,465	71	7,813 63	6,867 16
4	fabriqués.	Id.			212,758	06	126,407 70	150,299 15
5	confectionnés.	ld.			107,671	02	51,658 55	72,351 90
6	Mobilier, outils et ustensiles.	Id.			46,685	72	28,951 99	57,244 59
7	Matières premières, ingrédients, e	tc			151,282	34	58.970 26	216,975 46
8	Frais de bureau et impressions				1,565	70	279 70	2,109 22
9	Frais généraux				5,278	19	8,991 08	6,274 29
10	Objets mobiliers, outils et ustensiles				, , , , ,		<b>526</b> 75	2,029 10
11	Matériaux de construction	<b>.</b>			54,157	2	16,175 19	19,502 44
12	Frais de blanchiement et de calandra	ge			9,352 (	60	4,725 77	1,021 06
13	Retenues à bonisser au service domes	stique			۵		Ls.	605 95
14	Gratifications payées aux détenus en	oployés au servi	ce des travaux .		29,949 4	4	22,887 60	48,709 97
15		au servî	ce domestique .		4,487 9	90	2,898 26	5,603 22
и	Traitements et tantièmes des employ	/és			a		23	n
υ	Bénéfice net				r		v	,
		-	-1-1	: 				
		Т	otal. ,	· · •	• • • •	•	• • • •	

DOIT.

TENCIER	S		PRIS(				MONTA	NI			
A L O S T.  Militaires.	NAMUR. Femmes.	St-HUBERT.	 Prévenus et c		des INVENTA) ou t'' janvi		DES ACU et dépense		des GUATIFICATIONS.	ТОТАН	
4,000 16	22,361 26	0	428	69	499,012	87					
8,420 45	n	33	,		44,204	16					
2,447 10	214 66	33	n	;	34,806	26	,,		35	1,448,217	08
5,518 50	'n	"	»		494,783	39			,	1,410,211	00
4,104 56	7,284 69	'n	n		243,030	50					
14,545 88	4,452 15	n	521	57	152,379	90 (					
57,085 84	42,053 59	,	5,400	84	35		491,766	63			
748 48	752 75	n	6	<b>5</b> 0	23		5,4 <b>4</b> 2	15			
8,047 65	542 42	n	50	71	»		29,184	94			
4,299 92	856 25	n	250	60	n		7,762	62	) n	663,167	36
23,670 91	D	15	»	:	n		113,505	66			
, ,,	s	n	,		n		15,099	43			
»	n	))	11	٠	, ,,,		605	93			
55,541 <b>5</b> 8	7,775 65	, ,	1,215	1.4	»		»		146,081 18		
3,630 20	1,623 61						n		18,242 49	164,323	67
0,050 20	1,025 01	n	°		»		,		10,212 13	) 	
»	n	n	»		»		»		, n	75,836	
**	n	»	»		, ,		»		»	69,826	66
	-										
										2,421,370	98
									ļ	16	

JHE.					PÉNI
Novers d'ardie.	INDICATION	GAND		VILVORDL	S'-BERNARD
74.04E		Tiavaux lo	rccs	Reclusionnanes	Correctionnels
	PRI MIERL CATEGORIL				
1	Lournitures d'effets d'habillements à l'usage des detenus	<b>5</b> 6,995	06	65,421 10	70,171 39
2	- des g u diens	1,164		905 19	887 74
3	Ravaudages d'effets d'habillement pour détenus et reparation de chaussure	1,115	45	1,010 42	1,076 66
1	Gratifications payées aux détenus employes au service domestique	4,487		2,898 26	5,603 22
ĭ	Retenues pour livraison et réparation d'outils, degradation d'effets d'habillement, etc	1,550	07	656 57	2,036 34
G	Fournitures d'alcoves en fer pour les prisons .			7,615 85	5,818 75
7	- de vortures cellulaires et réparation de voitures			· ·	»
8	Constructions et travaux d'entretien des bâtiments	19,556	33	9,530 76	10,427 31
9	- du mobilier du service domestique	1,845	95	672 86	5,025 11
10 11	Reliuie de livies et legistics pour le service domestique  Fournitures de matieres premieres, etc., aux services des travaux des prisons (cessions reciproques)	221 907	71	53 17 15,546 89	60 50 2,521 09
12	Fournitures d'objets divers au service interieur des prisons	007	J 1	18 74	1,528 50
3	Loui niture de 51 pieces de toile au depôt de mendicit, de la Cambre			1,888 46	,,,,,,
4	raçon d'effets d'habillement pour gardiens et réparations			145 25	144 42
15	Matériaux de construction et charbon de terre cédes à un entrepreneur			2,394 29	
16	Gratifications payees aux détenus employes aux travaux de construction			5,277 12	
17	Gratifications payées a des detenus pour compte d'employes	11	12	108 »	
18	Recette accidentelle .			1,486 23	
19	Confection et réparation d'objets pour le service de la pharmacie de l'etablisse- ment			,	49 17
20	Fournitures d'objets mobiliers et de couchage pour le service des prisons .	5,166	12		,
21	Réparations et confection de divers objets pour compte d'employ és et detenus	806	63		
22	Constructions et travaux d'entretien a la muson de sûrete de Cand (compte de	158	42	,	
95	l'Ltat) Memes travaux pour compte de la province	745		ĺ	
21	Reparations au mobilite de la salle du conseil de guerre, à la maison de surete de Gand, et à la voiture cellulaire servant au transport de detenus	211			
	DEUXILML CATEGORIE				
25	Lournitures d'effets a l'armée	293,136	74	141,475 69	152,181 62
26	aux hopitiux militaires	4,569	50	15,967 58	,
27	a la marme	17,550	,	,	3,450 »
8	— aux détenus liberés	933	93	193 20	6,175 50
29	Vente publique de dechets	1 486	04	١	2,027 69
50	l'ournitures d'ustensiles de tissage pour l'atcher de charite à Gand	4,174	38		
51	l'ournitures de lits en fai à la gendaimerie et aux dépôts de mendicite de Bruges, de Reickhem et de Hoogstraeten	2,087	45		3
52	Fourniture d'un schafaud a la ville de Mons	161	64		<b>,</b>
53	Valeur d'effets deteriorés et égares à charge des commissionnaires expéditeurs	19	05	33 60	24 25
51	Masses des detenus decedes non réclamées par leurs heritiets .	152	23	194 23	167 33
	A reporter fr.				

### AVOIR.

TENCIERS	§.		PRISONS provinctales.		MONTANT		
ALOST.	NAMUR.	S'-HUBERT.	BRUXELLES.	DES PRODUITS	DES PRODUITS	DES INVENTAIRES	TOTAL.
Militaires.	Femnies.	Jeunes délingu.	Prévenus et condumn.	prix de revient.	prix de vente.	31 décembre.	
11,217 18 459 69 1,251 15 3,650 20 2,545 76 7,113 05 9,778 29 12,974 20 3,207 54 202 94 11,225 86 690 11	24,616 99 171 54 906 04 1,625 61 940 05 " " " 1,967 74 " " " " " " " " " " " " " " " " " " "		12 73	206,421 72 5,588 29 5,539 70 18,242 49 7,541 50 18,545 65 9,778 29 52,288 82 8,749 24 518 12 29,269 05 2,057 15 1,888 46 289 67 2,394 29 5,277 12 119 12 1,486 25 42 17 5,166 12		v	580,710 ·
5 05	)) ))	ν,	D D	811 68 158 42			
n	33	n	u	745 65			
n	n	n	n	211 06			
1,617 °	19,673 50	»	м	N.	608 <sub>7</sub> 084 55		
1)	1).	'n	n	p	20,537 08		
n	n	v	n	33	20,785 »		
1,457 50	1,821 31	»	n	п	10,579 24		
204 25	11	'n	,,	ħ	5,717 98	1	
»	D	»	,,	33	4,174 58		
1,750 »	,,	ıs.	<b>1</b> )	<b>3</b> )	5,837 45		
1,100 "	, ,	»	" »		161 64		
» »	») N	»	"	" »	76 90	1	
27 89	'n	" "	, n	»	541 68		
					672,495 90		380,710

						PÉN
	INDICATION.			GAND.	VILVORDE.	S:-BERNARD.
				Travaux forcés	Reclusionnaires	Correctionnels.
	Report					
Re	cettes accidentelles			50 39	100 »	24 51
Co	nfection de gants militaires			ь	n	n
	— — pour le commerce		٠.	15	n	v
	- pour l'armée de guêtres et pantalons en coutil		. <b>.</b>	n	2,800 »	) )
Br	oderies militaires				»	»
Jo	arnées de travail pour compte d'entrepreneurs particuliers .			a	"	»
Fra	is de confection d'effets d'habillement et de chaussure pour l'arr	née .		n	'n	w
Co	nsection d'essets en bussle			n	w .	
	- en passementerie			1	»	, ,
	de schakos			<b>33</b>	'n	0
	— de brosses				'n	1)
Fa	orication de soieries			, ,	33	,,
Co	efection d'effets d'habillement pour la douane.				33	ນ
	de souliers pour les hospices de Bruxelles et les hôpitau				»	n
Fo	urnitures d'effets à la douane			'n	13	7,538 81
	de serpillière , de toile à doublure et de lits en fer pou diverses provinces	r comp	te de	, ,	»	1,258 81
	de fil à la maison de réclusion de Vilvorde			,,	2)	»
Ma	tières premières, ingrédients, etc., au 31 décembre 1843			112,129 59	97,773 53	187,434 48
Ma	tériaux de construction			24,189 48	9,124 17	19,659 62
Ob	ets divers			15,958 83	5,122 15	12,900 14
-	- fabriqués			121,422 11	58,197 41	112,905 53
				101,853 21	37,740 50	152,506 14
Mo	bilier, outils et ustensiles			48,955 20	31,598 16	57,195 42
					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

n	Matières premières, ingrédients, etc	199,487 88	158,550 22   235,582 49
"	Matériaux de construction	16,431 83	6,791 92 25,406 28
n	Objets divers		7,171 41 12,087 81
10	— fabriqués		28,886 70 82,948 64
'n	— confectionnés		17,742 78   128,107 98
n	Mobilier, outils et ustensiles	48,229 44	33,748 47 29,600 65
!		<b>!</b>	1.

### AVOIR (SUITE).

		7	TWA	ONTA	į	PRISONS provinciates.	•		<b>.</b>	ers	ENCL
TOTAL.	LIRES	DES INVENT	UITS	S PROD	DES PRODUITS	RUXELLES.	S-HUBERT.	R.	NAMU	т.	ALOS
	l	nu.		aux	aux						
	bre,	31 décem	nte.	irix de ve	prix de revien <b>t.</b>	évenus et condanin.	Jeunes délinqts.	s.	Femme	5.	Militaire
380,710		»	90	72,495							, ,
	1		32	1,557	n	t)	и		n	49	1,582
			82	1,734	33	o	υ	83	1,734		1)
			48	5,517	a	»	D	48	5,517		n
			94	3,984	1)	'n	b.	94	1,184		*)
	- 1		54	1,063	,,	»	n	54	1,063	ı	ı)
	I		15	381	<b>3</b> 2	1)	<b>3</b> >		,,	15	581
			51	57,754	ь	ν,	. "		n	51	57,754
799,873		) »	<b>52</b> \	11,082	<b>1</b> 2	n	.,		21	32	11,082
1 100,010	l	"	02 /	20,592	»	»	'n		23	02	20,592
	- 1		25	2,781	7	,,	"	Ì	n	25	2,781
	l		10	4,598	,	» [	»	- 1	n	01	4,398
			08	1,107	»	n	'n		n	08	1,107
	- 1		46	674	ь	»	n		1)	46	674
	Ì		50	255	"	n	n		11	50	255
			81	7,538	"	n	»		3)	1	'n
			81	1,258	»	))	ນ		n		,,
	j		66	5,715	0	5,715 66	s		'n	}	3
	1 30	422,372		»	'n	1,967 27	,,	33	17,672	16	5,396
	25	57,775		n	»	'n	n	ĺ	**	98	4,801
1 0/0 70-	12	56,470		13	,,	n	a	62	197	40	2,291
1,240,787	53 <b>\</b>	276,069		v	»	»	ъ		n	28	3,544
	86	509,096		1)	33	w	,,	86	14,404		2,792
	27	159,003		33	n	728 95	n	35	5,026	50	15,501
2,421,570	-										

#### - Inventaires au 51 décembre 1844.

1	6,018	65	21,851	56	1,763	82	402	40	»	l »	621,657 02	1	
	5,093	82	»		'n		"		,,	n	51,723 85	}	
	2,834	82	254	<b>5</b> 5	461	94	D		0	,	41,788 52	(	
	4,749	79	»		698	07	25		н	, a	252,862 75	1,285,556	05
	2,004	20	9,162	24	»		n		»	»	198,439 24	1	
	15,058	39	5,108	78	6,621	78	717	36	n	»	159,084 87	}	
			<u> </u>									•	

Annexe Nº 9.

### COMPTE GÉNÉRAL

DES

# OPÉRATIONS DES SERVICES INTÉRIEURS DES MAISONS CENTRALES,

PENDANT L'EXERCICE 1845.

JB E					PĹ
Химе́ко в'овиве		INDICATION.	GAND.	VILVORD	E.
N.			Travaux force	s. Reclusionna	ilres.
		Retenues restant à opérer de l'exercice précédent	9	94 »	
		Habillement pour détenus	14,825 26,850	07   15,154 »   27,588	
		Couchage pour détenus	5,848 22,482	70 5,556 20,615	
		llabillement et couchage pour l'infirmerie	4,632	34 5,867	89
		en magasin.	8,127	59 8,292 55	
		ν επιστής	,	88 1,092 50 474	
1	Inventaire aucommencement	Objets de lingerie en magasin		573	86
-	de l'exercice.	Articles d'alimentation	·	1,048	41
		— éclairage		65 80 75 7	28 56
		— propreté		75 7 87 185	50 78
		- lessivage	n 140 .	261	29
		— frais de bureau		26	
		- Pharmacie		69 2,042	28
		Draps neufs pour détenus et gardiens	n)	128	99
		Objets divers	<b>&gt;</b> +	,	
		Mobilier	45,284	20 55,189	96
		Bâtiments	5,000,000	» 2,000,000	۵
		Frais d'entretien d'habillement et de couchage des détenus		10 1,010	42
		Effets d'habillement et de couchage des détenus .		45 26,569	84
		des employés		1,702	23
		Lingerie	-	04	
		Articles d'alimentation	125,445	70,240	62
		— chauffage	12,015		- 1
		— éclairage	4,146 3		1
		— propreté	5,744	1 '	95
į		— lessivage	'n	208	
2	Achats.	— frais de bureau	2,731 7		ŀ
		— pharmacie	3,549	55 747	12
		Mobilier		07 1,654	59
ĺ		Bâtiments	23,804 1		48
		Culte		01 545	»
		Divers, paille, etc	5,673 2		i
		Dépenses du compte des retenues		59 "	-
		Gratifications		2,898	26
		Frais divers	5,597 1	-,	-0
		Frais d'agriculture	»	u	Ì
3	Frais de gestion		56,894 3	59,311	59
[			3,438,666 7	4 2,292,946	79
}		Balance	n	_ n	
1		Тотаих,	F 180 000		
- 1		AUGUA,	3,458,666 7	4 2,292,946	79

DOIT.

S'-BERNAN  Correctionne  " 17,384 24,318 5,501 21,309 8,087 7,590		A L O S Militaire  11  9,203  28,240  4,179	76	NAMU Femmes  55 9,151		Des INVENTAI au t' janylo		DES ACIT	ATS.	DES FRAIS	s TO	ľ <b>al</b> .
17,584 24,518 5,501 21,509 8,087 7,590	66 69 32	2,292 28,240 4,179	96	1	11	l		1		GESTIO	N.	
24,318 5,501 21,509 8,087 7,590	66 69 32	28,240 4,179		9,151		56	81	'n		v		56
24,318 5,501 21,509 8,087 7,590	69 32	28,240 4,179			99	58,807	52	p)		0	58,	807
21,509 8,087 7,590	32	1		10,004	61	116,981	90	n		n	116,	
8,087 7,590		70.000	05	1,910	n	22,776	57	ı»		p	22,	776
7,590	<b>3</b> 5	36,666	y	15,660	N	116,731	03	.,		,,	116,	731
1		4,887	18	316	77	21,791	53	23		23	21,	791
1	33	5,141	50	7,509	73	54,261	65	20		,,	54,	261
98	85	29		2	n	163	60			n	•	165
1,656	98	648	n	2,016	63	8,508	14	1)		,,	8,	508
56	64	»		2	05	545	υ	,,		n	1	545
1,367	99	n		3,327	25	5,516	68	u			ł	516
1,191	37	251	<b>38</b>	10	39	12,288	03	N		,,	12,	
2,674	85	0	-	58	48	7,759	24			,,	1	759
168	05	28	89	4	05	226	28	.,		0		226
721	90	891	24	750	65	2,674	44	۰		,	3	374
n 21	30		24	)	0.5	261	29	n		,	1 '	261
		20	10	525	75	1,087	01	. "		,,		087
1,758	<b>70</b>	706	66	, ,	13	5,804	93	,		.,	1	304
792	52 00	50,455		1	81	31,511	01			, ,	31,8	
1	99		22	155		2,026	74					26
1,921	57	» 30.004	70	i	17	195,555	56	31		, "	195,3	
1	14	26,204		46,524	70	7,600,000		3)			7,600,0	
1.500,000	0	600,000	25	500,000	**	1	n	0.174	<b>KO</b>	,		
»		»		, , , , ,		»		2,174		α	1 '	74
i í	50	127,416		25,051	45	N		316,526	97	,,	316,5	
1 '	79	10,871	24	115	50	n		20,606	42	")	20,6	
į.	62	»	00	407	22	n)	j	1,118	88	,,	1,1	
1	90	134,707		46,765		a		559,304	69	'n	559,5	
14,546		14,584		6,681		11		•	25	•	1	35 2
í	90	2,852	1	5,662	1	,,	l		71	i)	18,6	
1	52	2,986	21		15	*		12,606	25	h	B C	06 2
ŧ	75	"		792	86	n		1,620	52	33	1	20 5
	85	2,935			77	n	Ì	10,550	42	»)	10,5	
1 1	41	710		1,855	54	۵	Ì	11,109	19	, w		09 1
	64	5,218		·	97	11		16,064	64	n	16,0	
1	45	15,575	74	11,582	91	'n	1	75,395	72	O		95 7
í	52	»		n	l	n		1,011	43	»		11 4
į į	88	4,946	79	,	90	×	-	18,975	55	))	1	75 5
		»		49	n	,,,		106	59	**	1	06 3
1	22	3,630	20	1,625	61	»		18,242	49	»	•	42 4
1 '	39	a		1,044	04	n		8,520	55	»	1	20 5
ł ´	70	35		»	- 1	n		2,129	70	<i>3</i> )	•	29 7
44,140	n	37,410	78	25,549	05	13		n		205,505	76 205,5	05 7
2,014,664	63	1,100,460	18	730,934	27	8,245,112	78	1,129,254	07	203,305	76 9,577,6	72 (
n		»		n		»		'n		'n	4	21 4
2,014,664		1,100,460		750,934		8,245,112		1,129,254		203,305		

BE.						PÍ
Nonéao в'овряе.		GAND.		VILVORDE.		
Z			Travaux for	eds.	Reclusionna	ires.
		Habillement	18,877	n	14,491	n
		Couchage	8,912	01	4,772	08
		Habillement et couchage de l'infirmerie	2,188	11	2,502	48
		Lingerie	4	54	111	93
		Alimentation des quartiers	108,590	75	05,056	88
		- de l'infirmerie	18,033	58	8,105	80
		Lessivage	4,855	19	1,559	66
		Chauffage	2,248	67	1,409	57
	Dépenses annuel-	Éclairage	3,475	03	1,917	04
l	les.	Propreté	2,176	98	1,686	55
		Pharmacie	4,066	05	853	98
		Instruction	547	65	272	35
	·	Gulte	160	47	448	19
		Mobilier	2,674	51	1,834	38
		Bâtiments	6,804	75	12,851	48
	ļ	Frais de bureau ,	898	26	1,645	03
		Secours en nature	46	87	223	55
		Frais de gestion	56,935	59	41,429	04
	1	— généraux	»		'n	
	,	Effets d'habillement hors de service	n		'n	
		— de couchage	26	1)	u u	
		Objets mobiliers	n		n	
2	Ventes et produits	Ventes diverses	11,465	*)	6,599	85
	divers.	Retenues sur l'habillement des gardiens	11	28	5	72
		— des détenus	102	26	14	11
		Journées de détenus occupés par l'entrepreneur	u		8	20
		Retenues restant à opérer de l'exercice suivant	50	98	33	
		Habillement pour détenus	4,269	38	25,080	32
		en usage .	25,925	**	19,547	07
		Couchage pour détenus	23,982	24	10,344	80
		en usage	18,094	50	18,967	15
5	Inventaire à la sin	Habillement et couchage pour l'infirmerie } en magasin.	8,454	n	7,642	12
	de l'exercice.	tablinement et codenage pour i intrinterie } en usage .	11,161	90	8,581	11
	<b> </b>	— pour les employés { cn magasin.	203	64	45	65
	1	— — pour les employes { en usage .	3,503	91	1,092	65
		Objets de lingerie	29	60	447	31
		en usage .	1,711	59	489	43
	ļ	Draps neufs	1,136	19	36	31
		A REPORTER fr.	#24 FA	70		
		A HERVALER IF,	351,381	o0	259,650	<b>37</b>

### AVOIR.

S'-BERNA) Corrections	11.65		ITENCIERS.							MONTANT					
Corrections	KD.	LLOS	Т	NAMUI	R	Des		Des		Des		TOTAI			
Corrections		_				DÉPENS	ES	PRODUI	ŤS	INVENTAL	RES				
	els.	Militaire	5	Femnics		annuelles		divers		au 31 décen	bre				
14,852	46	21,418	78	13,288	42	82,937	66	υ		٥		82,937	e		
10,866	12	9,104	05	5,892	87	37,547	13			~	l	57,547	1		
1,972	55	724	43	2,511	16	9,898	75	บ		,,		9,898			
559	93	24	29	56	32	557	01	1		,,	l	357	(		
135,755	29	127,116	41	44,137	26	480,456	59	n		,,		480,456			
15,784	07	5,270	»	4,578	<b>6</b> 9	51,772	14	n		n	ŀ	51,772			
5,502	27	4,426	47	1,796	37	15,737	96	i)				15,737	į		
1,861	03	1,458	01	5,130	93	10,108	01		\$			10,108			
3,587	03	2,764	22	5,625	58	17,568	70	,			ŀ	17,568			
5,209	11	2,452	42	1,755	51	11,260	57	'n		, ,		11,260	ă		
3,319	91	802	96	1,840	74	10,883	62	b		,		10,883	6		
465	78	730	44	115	62	2,151	84	n		»	ļ	2,131	8		
276	74	222	50	363	75	1,471	15	. 9		,	l	1,471	4		
2,192	40	2,189	93	5,211	04	12,102	26	1)		3	ł	12,102	2		
15,601	45	4.569	89	11,786	53	49,594	10	»			- 1	49,594	1		
2,156	31	3,067	85	885	01	8,650	46	10			- 1	8,650	4		
**		»		n		270	20	n		11		270	q		
47,686	34	39,153	12	25,864	05	211,068	14	11		ů.	·	211,068	1		
2,455	52	*				2,453	52	ы		27	1	2,455	5		
1,832	ň	»		*		,		1,852	»	,	l	1,832			
460	50	n		13		, "		486	50			486	5		
279	20	426	**	58	21			743	44	2)		743	4		
26,472	26	93,824	37	240	3	,		158,601	48	»	]	138,601	4		
18	98	5	94	n		54		54	92	,,		54	9		
605	93	99	68	296	57	я		1,118	55	,	}	1,118	ā		
n		1)		ъ		n		8	20	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		8	2		
o	ļ	n		45	45	11		a		76	41	76	4		
24,706	83	6,692	88	27,486	30	27		v		88,233	71	88,255	7		
53,050	09	39,700	>>	5,648	n	»		n		141,670	16	141,670	1		
27,268	71	3,015	**	524	ъ	»	İ	>>		65.134	75	65,154	7		
34,437	46	30,721	50	15,926	1,	n		à		116,146	61	116,146	6		
10,751	00	4,331	88	2,580	42	ά	İ	ห		33,539	51	35,539	5		
7,889	57	4,551	16	6,165	50	»	1	19		38,546	84	58,546	8		
82	85	11	64	6	54	»		**		548	12	548	l		
1,548	49	1,653	90	1,027	31	,		zł		9,526	26	9,526	2		
15	»	'n		'n		n		n		491	10	491	9		
1,439	71	461	58	3,535	59	v		1)		7,637	90	7,637	9		
555	96	40,349	38	n		n		*		41,877	84	41,877	8		
454,709	70	451,350	60	185,054		1,016,270		142,844	0.0	543,032		1,702,147			

DRE.				PÉ
<b>Numéro</b> в'оврпе.		INDICATION.	GAND. Travaux forcés.	VILVORDE.  Réclusionnaires.
3	Inventaire à la fin de l'exercice. (Suite.)	REFORT. fr.  Articles d'alimentation	351,381 36 13,642 50 5,745 33 825 99 1,009 35 2,024 92 709 87 20 07 562 06 44,787 " 3,017,000 " 1,718 86	1,101 14 997 02 21 52 527 57 51 84 0 1,534 97 70 17 34,358 88 2,000,000 »
		Тотацх	5,459,427 41	2,298,113 48

## $AVOIR \ \ ({\tt SUITE}).$

NITENCIERS.												
S'-BERNARD.		ALOST.		NAMUR.		Des DÉPENSES annuelles	Des PRODUITS	Des INVENTAIRES au 31 décembre		TOTAL.		
454,709	72	451,350	48	185,054	97	1,016,270 09	142,844 89	543,032	02	1,703,147	1,	
9,401	74	904	52	155	64	υ	w	25,183	54	25,183	54	
2,899	48	4,224	19	1.449	49	p	13	15,308	51	15,308	51	
552	43	187	15	42	69	р	n	1,409	78	1.409	78	
1,722	08	53	48	238	65	n	a)	3,551	15	<b>3,331</b>	18	
**		27		272	17		3>	324	01	324	01	
ŭ		Ą		848	86	o	a»	2,873	78	2,873	78	
3,155	59	570	26	11		r	13	5,970	99	5,970	9٤	
ń		n		n			n	20	07	20	07	
1,700	22	48	'n	40	92	,	υ	2,421	37	2,421	37	
48,814	11	28,333	15	45.591	87	,		201,885	01	201,885	01	
1,500,000	n	609,000	v	500,000	"		n	7,626,000	25	7,626,000	)?	
N)		Ŋ		a .		1)	w	1.718	86	1,718	80	
2,022,735	57	1,094,651	53	735,666	26	1,016.270 09	142.844 89	8,429,479	07	9,588,594	0:	

